

***L'observation de l'emploi
en Ile-de-France
Du régional au local :
MESURER POUR AGIR***

Rencontre du 20 Octobre 2003

Comité régional pour l'information
économique et sociale
29, rue Barbet de Jouy
75 007 PARIS



AVANT PROPOS

L'emploi reste au cœur des préoccupations des acteurs économiques franciliens. Tous ceux qui ont des responsabilités opérationnelles liées à la mise en œuvre des politiques de l'emploi savent les difficultés de sa mesure quand il faut mobiliser des données statistiques conjoncturelles, structurelles et sectorielles qui doivent souvent être finement localisées.

Conscient de l'importance de cette problématique, le Comité régional pour l'information économique et sociale d'Ile-de-France (CRIES) a organisé une rencontre sur l'observation de l'emploi le 20 octobre 2003 à la Mutualité.

Placée sous le signe de l'information sur l'information, cette rencontre a permis un débat entre utilisateurs et statisticiens qui ont présenté leurs travaux respectifs pour une meilleure connaissance du marché du travail local où la composante emploi tient une place prépondérante.

SOMMAIRE

Ouverture de la rencontre	6
● Missions du CRIES et objectifs de la rencontre	7
Alain CHARRAUD, Vice-président du CRIES	
● L'emploi en Ile-de-France : du régional au local	10
Jean-Claude BOUCHERAT, président du CESR	
● Présentation de la journée	19
Brigitte BELLOC, INSEE	
 Première partie : Besoins et enjeux de la connaissance de l'emploi local	
Présidence : Olivier MARCHAND, INSEE	
● Introduction	24
Olivier MARCHAND, INSEE	
● Le témoignage des utilisateurs	27
- un besoin de données récentes et détaillées	28
Marie-Hélène DERVEAUX, Mairie de Paris	
- un diagnostic sur l'emploi local	34
Eric JOURNAUD, DDTEFP du Val d'Oise	
● Concepts et limites de la statistique publique	40
- le mécanisme du marché du travail	41
Claude ARQUEMBOURG, INSEE	
- les sources disponibles et leurs utilisations possibles	47
Odile MESNARD, INSEE	
● Débat	51

Deuxième partie : Utilisateurs des statistiques sur l'emploi localisé

● Introduction	58
Anne-Marie ROMERA, IAURIF	
● Le dispositif actuel : l'enquête régionale sur l'emploi	61
Isabelle ANXIONNAZ, INSEE	
● Les utilisations opérationnelles de l'ERE	65
- caractériser son territoire pour éclairer son action	66
Nathalie SIPRES, ANPE	
- une cartographie précise de l'emploi pour un meilleur diagnostic urbain	72
Michèle-Angélique NICOL, APUR	
● Les projets pour demain : CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)	90
Jean-François ROYER, INSEE	
● Débat	97

Conclusion de la rencontre

● Marc BIEHLER, Directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.....	105
● Alain CHARRAUD, Vice-Président du CRIES, Directeur régional de l'INSEE Ile-de-France	110

Annexe : liste des participants	114
---------------------------------------	-----

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

MISSIONS DU CRIES ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

ALAIN CHARRAUD, VICE-PRESIDENT DU CRIES

DIRECTEUR REGIONAL DE L'INSEE ILE-DE-FRANCE

Je propose que nous ouvrions cette deuxième rencontre du CRIES que nous intitulons « mesurer pour agir » et qui est consacrée à l'observation de l'emploi en Ile-de-France : du régional au local. Je vous remercie d'être venus relativement nombreux à cette rencontre dont j'espère que nous assurerons collectivement le succès.

Il me revient d'ouvrir cette rencontre du CRIES en tant que Vice-président du CRIES. Mais je voudrais tout d'abord vous dire que ce n'est pas moi qui aurais dû normalement être à cette place mais bien entendu le Président du CRIES. Malheureusement le Président du CRIES qui avait été nommé le 13 juin dernier est décédé cet été. Monsieur François GUILLAUD nous a quittés le 11 août. Bien que je n'aie connu que très brièvement Monsieur François GUILLAUD - je ne l'ai connu qu'à l'occasion de la préparation de notre assemblée générale du 13 juin et nous nous étions ensuite donné rendez-vous à la rentrée pour préparer la réunion d'aujourd'hui - j'ai pu apprécier à quel point il était heureux de venir parmi nous, d'investir cette nouvelle fonction comme un nouveau départ. C'est une fonction qu'il ne connaissait pas mais qu'il était très curieux d'apprendre et je peux vous dire qu'il avait pris cela très à cœur. Nous avons pris rendez-vous pour la rencontre d'aujourd'hui, et ce séminaire, restera sa dernière préoccupation professionnelle. C'est une raison majeure pour que j'exprime une dernière fois au nom de tout le CRIES toute notre tristesse et que j'ai en votre nom une dernière pensée émue à sa mémoire.

Je sais qu'il souhaitait introduire cette session en disant quelques mots sur le CRIES. Il voulait resituer la rencontre d'aujourd'hui au cœur des missions du CRIES, ce que je vais faire donc aujourd'hui en son nom.

Le CRIES est une instance de concertation entre utilisateurs et producteurs d'informations économiques et sociales. Il rassemble des représentants de l'Etat, de la Région, des quatre collèges du Conseil économique et social régional, de diverses institutions publiques et parapubliques qui ont vocation à produire ou à utiliser de l'information dans notre région.

Le CRIES n'est ni une instance politique, ni un organisme d'étude. Nous n'avons d'ailleurs pas de budget propre, mais nous bénéficions d'une aide du Conseil économique et social régional et de l'INSEE.

Le CRIES remplit une triple mission :

1) Le CRIES organise chaque année une assemblée plénière.

C'est ce que nous avons fait le 13 juin avec Monsieur François GUILLAUD. Cette assemblée fait une synthèse des programmes de constitution d'information et d'études importantes de tous les acteurs de la région pour l'année. C'est le « programme des programmes », qui permet de

balayer pour chaque thème - car le secrétaire général du CRIES effectue un travail de synthèse - toutes les nouveautés en matière de systèmes d'information, d'enquêtes, d'études importantes classées par thèmes.

Quatorze thèmes ont été retenus : démographie, emploi, territoire, conditions de vie, technologies, environnement etc... C'est un travail qui est terminé pour cette année et qui est à votre disposition.

2) Une autre activité du CRIES consiste à examiner les projets d'enquêtes faites par ses membres, notamment à travers ce qu'on appelle l'avis d'opportunité, terme emprunté au Conseil national de l'information statistique (le CNIS).

Pour ce faire, les membres du CRIES concernés, entourés éventuellement d'experts, se prononcent sur l'opportunité de tel ou tel projet d'enquête. Au cours des dernières années on a délivré des avis d'opportunité sur l'enquête globale transport, sur l'enquête régionale emploi et sur l'extension de l'enquête santé qui se termine aujourd'hui.

3) La troisième activité consiste à organiser soit des groupes de travail débouchant sur des rapports soit des rencontres sur une problématique francilienne, les uns comme les autres ayant toujours pour angle privilégié les systèmes d'information et les études.

Depuis 2002 nous avons ainsi organisé deux rencontres « mesurer pour agir ». Celle-ci est la deuxième du nom. La première portait sur les systèmes d'information autour des technologies de l'information et de la communication. L'importance des TIC en Ile-de-France justifiait qu'on s'interroge sur le meilleur système d'information possible pour suivre son développement. Nous nous sommes demandé en quoi la mesure statistique des TIC était satisfaisante et en quoi nous pouvions l'améliorer.

Avec la rencontre d'aujourd'hui on part d'un sujet qui est au cœur de vos préoccupations en tant que membre du CRIES ou en tant qu'acteur de la région. Peut-être encore plus en Ile-de-France qu'ailleurs, car, comme vous le savez, l'emploi francilien nous pose aujourd'hui des problèmes particulièrement aigus, même si l'on part quand même d'une situation relativement favorable. Du point de vue de l'information, je dirais presque que nous avons un peu des « problèmes de riches », car nous disposons de pas mal de données, notamment en matière de statistiques localisées, et nous avons aussi - et je suis le premier à m'en féliciter - beaucoup d'organismes d'études qui produisent ou utilisent des données pour le compte de l'Etat, de la Région, des partenaires sociaux et aussi des très nombreuses collectivités locales, et je sais que certaines sont ici représentées. Avec cette rencontre nous avons voulu continuer à « mesurer pour agir » : mesurer l'emploi à un niveau territorial fin, pour agir à ce même

niveau ou au-dessus. C'est la mission de tous les organismes cités pour préserver et développer l'emploi francilien .

Avec cette journée le CRIES est donc pleinement dans son rôle de confrontation, de rassemblement et de dialogue entre acteurs et experts, à partir de l'analyse de l'information.

Ce dialogue nous avons voulu qu'il s'engage dès ce matin. C'est pour cela que nous avons donné une tonalité nettement « acteurs -utilisateurs » à la matinée et une tonalité plutôt producteurs à la fin de la matinée et à l'après-midi. Nous écouterons largement ce matin les acteurs de la région pour qu'ils nous précisent leurs besoins d'information d'emploi localisé. C'est pour cela qu'il m'est agréable de céder tout de suite la parole au tout premier des acteurs de la région à savoir Monsieur le Président du Conseil économique et social régional, Jean-Claude Boucherat.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE : DU REGIONAL AU LOCAL

JEAN-CLAUDE BOUCHERAT, PRESIDENT DU CESR

C'est avec un grand plaisir que je me retrouve parmi vous, à l'occasion de cette rencontre du Comité régional pour l'information économique et sociale.

Avant tout, je tiens à rendre un hommage appuyé à François Guillaud qui nous a quittés cet été. Il venait d'être nommé à la présidence du CRIES où il devait succéder à Jean-Marie Fourier. Je pense naturellement à sa famille et à l'épreuve qu'elle traverse. Je sais que ses collègues et amis n'oublieront pas son implication au sein du CRIES mais aussi du CESR où il avait siégé parmi le 1^{er} collègue. Je vous propose une minute de silence.

Cette année, notre rencontre est consacrée à l'observation de l'emploi en Ile-de-France, du régional au local, l'enjeu étant de parvenir à une méthode fiable de recueil et d'interprétation des données. Ceci est d'autant plus important que notre région subit de plein fouet les effets de la récession et connaît, depuis plusieurs mois, un recul de l'emploi. C'est d'ailleurs l'un des principaux objets de la communication semestrielle de conjoncture qui sera présentée en assemblée plénière du CESR le 23 octobre.

Mon intervention sera essentiellement centrée sur l'analyse de l'échelon régional et local en insistant sur leurs inter-relations.

Après une brève introduction sur le passage de la notion de local à la notion plus actuelle de territoires (au pluriel), je tâcherai de montrer toute la pertinence d'une approche territoriale de l'emploi pour aborder ensuite, au travers des interdépendances entre les niveaux d'analyse et de décision, la question des liens entre le niveau régional et les espaces infra régionaux.

Ce sera l'occasion pour moi d'amorcer une réflexion sur les rapports entre les dynamiques propres aux espaces infra régionaux et les politiques impulsées au niveau régional.

Ce sera également l'occasion de montrer tout l'intérêt de construire des systèmes d'observation inter-actifs qui prennent en compte les divers niveaux, sur la base de données quantitatives et qualitatives.

Du local aux territoires

Très schématiquement, on peut identifier, dans un passé récent, deux périodes :

- une première période que l'on a appelé « la recherche du local »,
- une deuxième période qui a vu la notion de local céder la place à celle de territoires.

Historiquement, l'émergence de l'échelon local entendu comme porteur de politiques propres date des lois de décentralisation des années 80.

Durant cette période, l'analyse s'est concentrée sur l'institutionnalisation du local sous toutes ses formes : observation des équilibres, développement des programmes d'action territoriaux, structuration d'un système politique qui s'autonomise en se spécialisant...

Les travaux se sont alors centrés plus spécifiquement sur les pratiques de l'action publique où collaborent agents des services de l'Etat et des collectivités locales.

Progressivement, la notion de local a été considérée, par les acteurs eux-mêmes, comme trop figée et monolithique. L'analyse de la gouvernance urbaine et l'extension de ce concept à l'ensemble des politiques locales a donc favorisé l'émergence de la notion de territoires ; d'où le développement de toute une série de travaux sur l'approche territoriale.

L'introduction du concept de territoires n'a pas été le fruit du hasard. Elle signifie, en effet, que le territoire n'est plus considéré comme un simple découpage géographique ; il devient un outil pour l'action. En outre, la notion de territoire impliquant l'aptitude à produire de l'action publique, elle ouvre le champ de l'action territoriale aux acteurs aussi bien publics que privés ; acteurs qui se définissent donc, non par leur appartenance à une institution, mais par leur capacité d'action dans un système polycentrique.

De la pertinence de l'approche territoriale à l'articulation entre le régional et le local

Dans le domaine de l'emploi, l'approche territoriale comporte plusieurs avantages. Elle permet, tout d'abord, d'obtenir une meilleure appréciation du fonctionnement localisé des relations d'emploi et du comportement des acteurs.

Elle favorise ensuite le choix d'un niveau d'analyse à partir des relations de proximité (spatiale, institutionnelle, temporelle) permettant, de ce fait, d'inventorier l'ensemble des ressources (économiques, sociales, institutionnelles et relationnelles) structurantes des espaces d'insertion. L'approche territoriale offre enfin la possibilité de construire les systèmes d'aide à la décision demandés par les décideurs régionaux et locaux en matière d'emploi mais aussi de formation et plus largement, de développement économique et social.

Concernant l'acteur public, l'approche territoriale présente aussi un intérêt. Il est double : enclencher des dynamiques de contractualisation au bon niveau et inscrire les actions ainsi définies dans des espaces bien situés.

Si l'approche territoriale est pertinente, comme nous venons de le voir, elle varie dans sa problématique et sa méthode selon l'usage que l'on veut en faire. Il faut être conscient qu'elle comporte des acceptions plurielles et

nécessite une prise en compte des problèmes liés à la complémentarité entre les différents territoires. La multiplicité des niveaux comme les compétences partagées peuvent être à l'origine de distorsions et de tensions fortes dès l'instant où il n'existe pas une volonté commune d'aller dans la même direction. En outre, la dimension territoriale est, nous le savons tous, multiple selon que l'on s'intéresse, d'une part, à l'économie régionale, au système d'insertion ou au bassin d'emploi, d'autre part, aux systèmes productifs locaux ou aux spécialisations territoriales inter-branches.

Ces précautions sont valables pour toute approche territoriale. Celle qui nous intéresse ici est issue du découpage administratif en commune, département et région ; découpage qui est d'ailleurs au centre du processus actuel de décentralisation.

En Ile-de-France, la situation est particulièrement complexe, compte tenu du nombre élevé de territoires emboîtés les uns dans les autres.

Il convient donc de se pencher sur la question des complémentarités et, concrètement, de se demander comment articuler les divers niveaux administratifs entre eux mais aussi comment les faire cohabiter avec d'autres découpages territoriaux possibles.

Nous rejoignons bien ici la problématique d'aujourd'hui qui pose le problème de savoir comment passer d'une approche régionale à une approche locale, et inversement. De même, en quoi l'une et l'autre se complètent et comment procéder pour qu'elles soient utiles aux décideurs ?

Ces interrogations sont d'autant plus prégnantes que nous savons tous qu'il existe des forces endogènes à un territoire, des forces de cohésion qui rendent pertinentes l'approche localisée.

Nous savons aussi, que l'environnement (juridique, économique, social, géo-politique) d'un espace administratif (qu'il soit communal, départemental ou régional) fonde les pratiques et les possibles. Cela est d'autant plus vrai dans un espace ouvert comme le nôtre. Dès lors, la prise en compte de cet environnement est indispensable. Alors comment procéder ?

Il convient de parvenir, d'une part, à une redistribution des responsabilités grâce à un changement de perspective et, d'autre part, à la création des conditions d'une compréhension commune pour une action concertée.

Redistribution des responsabilités et changement de perspective

Pour expliquer comment parvenir au premier objectif, celui d'une redistribution des responsabilités, je partirai de l'existence de la « région »

comme espace économique, administratif, politique et comme lieu de cohérence et de régulation.

La région est dotée de moyens de produire du capital public. Elle est donc en mesure de jouer un rôle structurant de l'espace.

Mais les départements et les communes forment aussi des espaces économiques, administratifs et politiques. Ils peuvent donc aussi jouer un rôle structurant, même si, du point de vue administratif et de l'espace géographique couvert, ils peuvent être considérés comme des échelons d'un rang « inférieur », sans, bien sûr, attribuer un quelconque jugement de valeur à cette expression.

On peut donc considérer qu'il existe un ensemble administratif de type architectonique.

Illustrons, si vous le voulez bien, ce que je viens de vous dire : l'obligation de planification dans le domaine de la formation conduit la Région à avoir un rôle de coordination entre les acteurs locaux, entreprises et milieux professionnels, éducation nationale et établissements scolaires.

Ainsi la Région se doit d'élaborer un schéma prévisionnel des collèges et lycées. Le département, quant à lui, se doit de mettre en œuvre le schéma pour la partie qui le concerne, à savoir les collèges. Le plan est donc défini au niveau « supérieur » et sa mise en œuvre est prise en charge par le niveau « inférieur ». Il y a à la fois complémentarité mais aussi articulation.

Dans le domaine économique et donc de l'emploi, le pouvoir « planificateur » de la Région est affirmé, sans que cela vienne, pour autant remettre en cause le fait que la commune et le département constituent des espaces géographiques de base dotés d'une certaine autonomie issues des forces de cohésion existantes (ressources relationnelles, ressources économiques, espace administratif).

Face à cela, comment dépasser l'apparente opposition entre le niveau régional et le niveau local ?

En tant que pouvoir administratif et politique, la commune comme le département disposent de compétences propres et pour certaines partagées.

Mais, si chaque niveau administratif jouit d'une certaine autonomie, il est tout autant dépendant du rang « supérieur » de par son champ d'intervention et de par les compétences qui sont les siennes.

Chacun contribue, à son niveau et selon ses attributions, au bien commun. Il participe de la sorte à l'harmonie du tout.

En traitant du tout et des parties nous voyons qu'il est nécessaire pour chacune d'entre elles (la commune, le département, la région), au rang qui est le sien, de remplir ses prérogatives en tenant compte des relations de dépendance et d'inter-dépendance.

Depuis la mise en place de la décentralisation, cet ensemble architectonique s'est affirmé. S'ajoute également un changement de perspective car il ne s'agit pas tant de concéder aux collectivités territoriales des pouvoirs que de reconnaître le droit naturel, qui est le leur, de gérer elles-mêmes leurs propres affaires et d'en favoriser la réalisation.

C'est pourquoi s'impose l'obligation de clarifier les responsabilités dans un sens de subsidiarité. Dans le domaine du développement économique régional, cela signifie que l'acteur Région doit « penser globalement et agir localement » en vue d'une stratégie de développement partagé.

Cela signifie :

- premièrement, qu'il convient de distinguer un niveau régional stratégique (définition des objectifs à long terme et des grands principes) d'un niveau de mise en œuvre, plus proche des besoins et des attentes des bénéficiaires ;
- deuxièmement que, dans un monde globalisé, les problèmes sont de plus en plus transversaux et les solutions de plus en plus interdépendantes, et qu'il est indispensable de clarifier les responsabilités ;
- troisièmement, que sur le plan institutionnel, il s'agit de rechercher, pour chaque politique ou chaque compétence, le niveau politique ou géographique le plus pertinent, et de mettre en place des processus assurant la cohérence d'ensemble.

Créer les conditions d'une compréhension commune pour une action concertée

La création des conditions d'une compréhension commune pour une action concertée est le second objectif auquel il est nécessaire de parvenir, en particulier dans le domaine de l'emploi.

La recherche de cohérence, en respectant les niveaux et les responsabilités, semble claire du point de vue des règles administratives et des responsabilités de chacun. A la condition, cependant, que chacun dispose des moyens lui permettant de faire valoir ses prérogatives.

Mais comment procéder techniquement, quand il s'agit de construire un système d'aide à la décision, comment combiner les niveaux d'analyse, comment construire les articulations, comment associer données quantitatives et qualitatives ?

Pour répondre à ces différentes questions, partons de la demande institutionnelle. Elle porte sur des connaissances, des informations pour aider à définir une programmation, un plan de développement, d'action économique ou de formation.

Pour y parvenir, plusieurs préconisations peuvent être avancées :

- Chaque acteur (quelque soit son niveau d'intervention) doit pouvoir disposer des données les plus récentes possibles sur l'emploi, la formation, le chômage... dans un espace défini.
- Le rôle et le comportement des entreprises dans toute leur diversité de tailles, de branches et de gestion de main d'œuvre doivent être intégrés dans l'analyse de l'emploi ainsi que les ménages (au sens de la comptabilité nationale, c'est à dire les jeunes, leurs familles et, plus généralement, tous les offreurs de travail).
- L'expertise mérite d'être développée à tous les niveaux. Pour ce faire, il convient de construire les outils d'analyse avec les utilisateurs potentiels et non pas les leur fournir clés en main.
- A partir d'une panoplie de batteries d'indicateurs identiques, s'appuyant sur des ensembles cohérents de données, des comparaisons peuvent être établies entre les différents secteurs et les territoires.
- Des structures intermédiaires (représentation régionale ou locale de branche professionnelle, agence de développement, agence locale de l'ANPE, DDTEFP...) jouant un rôle d'interface entre le national - régional - local ou encore le régional - local doivent être mises en valeur.
- Les analyses doivent n'avoir d'autre prétention que de chercher à nourrir le dialogue entre l'échelon local et l'échelon régional selon le questionnement suivant : les constats réalisés régionalement sont-ils perceptibles localement, correspondent-ils à une réalité observée par les acteurs de terrain ? Les observations effectuées au plus près des réalités locales sont-elles identifiées dans les analyses réalisées au niveau général ?

Conclusion : une question complexe qui nécessite une réflexion collective

Je conclurai en soulignant qu'il se dégage, des travaux menés sur le sujet qui nous réunis aujourd'hui, le sentiment que traiter de la question des territoires est complexe.

Dans le domaine de l'emploi, le local ne se résume pas seulement à des frontières géographiques. Il prend en compte la complexité des liens entre proximités structurant les comportements des individus, un espace géographique sous contraintes (frontières délimitées par l'administration) et des stratégies d'acteurs.

Le traitement technique de la thématique du local connaît des évolutions toutes induites par la diversité des commandes formulées par les institutions impliquées.

Ainsi, dans le domaine de la relation emploi formation a été mise en œuvre :

- tout d'abord une tentative d'articulation de l'offre de formation initiale à son environnement socio-économique ;
- puis un recours à l'analyse prospective afin de fournir des pistes de réflexion ;
- ensuite une incitation à la construction d'un raisonnement pour élaborer un plan d'action ;
- enfin, l'élaboration d'indicateurs emploi-formation-insertion « partagés entre acteurs concernés ».

Décentralisation, territorialisation, déconcentration, proximité, autant de glissements progressifs vers le local qui sont justifiés par la recherche d'une meilleure efficacité ; recherche qui s'appuie de plus en plus sur une demande d'informations, de données, d'indicateurs, et plus généralement d'expertise.

Mais prenons garde à ne pas surestimer la place de la connaissance dans les processus de décision. Aussi centrale que puisse être la fonction légitimatrice de l'expertise, elle ne doit pas masquer le fait que la prise de décision relève de processus dont elle n'est qu'une partie le plus souvent congrue.

Le savoir accumulé par l'expert, le bureau d'étude ou encore l'observatoire n'est qu'un point de vue sur la réalité. C'est pourquoi, il ne doit pas être pris pour la réalité.

Il ne s'agit pas de dévaloriser l'apport de leurs travaux mais tout simplement de montrer la pleine responsabilité de l'acteur public.

Je vous remercie de votre attention même si je me rends compte que les travaux menés sur les relations entre régions et espaces infra-régionaux soulèvent plus des questions qu'ils n'apportent de réponses sous la forme de « bonnes pratiques ».

Sans doute sera-t-il indispensable de lancer une réflexion collective visant à capitaliser nos connaissances sur cette dimension et à faire avancer la connaissance.

Permettez-moi de délivrer un tout dernier message, en marge de mon intervention.

Il me tient particulièrement à cœur et nous concerne tous. J'ai appris que l'INSEE national souhaitait réaliser une enquête par sondage au niveau national. Si cette initiative est d'un grand intérêt, elle pose la question de l'avenir de l'enquête régionale emploi (ERE) qui est, elle, réalisée conjointement par l'IAURIF et l'INSEE Ile-de-France. Il nous appartient de nous saisir de ce problème en prenant garde à la disparition d'études qui sont, pour nous tous, très précieuses et très utiles dans nos réflexions.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

PRESENTATION DE LA JOURNEE

BRIGITTE BELLOC, INSEE ILE-DE-FRANCE

Après les interventions de Messieurs Boucherat et Charraud, il me revient de présenter plus précisément le déroulement de cette journée.

La question de l'emploi est souvent partiellement et imparfaitement abordée sous l'angle de la mesure du chômage, et, notamment en Ile-de-France, où les emplois localisés ne profitent qu'en partie aux résidents : en effet, en Ile-de-France, région dans laquelle les trois quarts des personnes qui ont un emploi travaillent dans une commune (ou un arrondissement) autre que celle où ils habitent, les marchés locaux de l'emploi s'ajustent beaucoup par les déplacements domicile/travail. Seulement 58% des provinciaux sont dans cette situation.

La variation de l'emploi sur une zone traduit un solde entre les créations d'emplois et les suppressions d'emplois : elles ne concernent pas toujours les mêmes secteurs d'activité, exigent des qualifications différentes, ne portent pas sur les mêmes statuts.

Les utilisateurs vont exprimer leurs besoins ce matin ; ils portent non seulement sur le volume des postes offerts par les établissements mais aussi sur la structure de l'emploi : quels types de postes ? plus ou moins qualifiés ? plus ou moins stables ?

Quels sont les besoins exprimés et pourquoi ?

Pour Madame PRIGENT qui, malheureusement ne sera pas présente pour des raisons familiales, en charge du développement économique dans sa commune, la nécessité est de connaître les perspectives de créations d'emplois des principaux établissements, et le profil des postes sur lesquels des embauches sont susceptibles d'être réalisées...

Je soulignerai simplement que créations d'emplois et flux d'embauches constituent des concepts différents.

A Paris, la municipalité, constatant l'accroissement du taux de chômage des résidents et estimant que la capitale doit accueillir des activités afin de ne pas devenir une ville musée, a besoin de savoir quels sont les secteurs les plus touchés arrondissement par arrondissement et par profession. L'objectif affiché est d'engager une politique de formation et de décider de mesures d'aides aux entreprises : à Paris les emplois localisés ne profitent qu'en partie aux habitants de la capitale (44% des emplois occupés par les résidents), et, donc le lien entre créations d'emplois à Paris et taux de chômage des Parisiens est un peu moins net que dans d'autres bassins d'emplois. Là encore la demande porte précisément sur la qualification des postes.

Pour pouvoir établir un diagnostic sur les territoires dont ils ont la charge, les coordonnateurs emploi formation dépendant du ministère chargé du travail et de l'emploi ont également les mêmes attentes : des données sur l'emploi, à la fois l'offre et la demande, récentes, facilement accessibles et portant notamment sur les caractéristiques des salariés occupant ces postes.

Et la réponse des producteurs ?

Du côté des producteurs, des progrès ont cependant été faits dans les dernières années pour diffuser des informations chiffrées détaillées géographiquement, notamment en utilisant des sources administratives. L'exemple récent des travaux faits à partir des revenus fiscaux illustre l'intérêt d'investir dans l'exploitation des sources administratives qui seule permet de calculer des indicateurs à des niveaux très fins..

En effet les enquêtes par sondage traditionnelles, même en Ile-de-France, ne peuvent fournir que des données de cadrage. Dans le domaine de l'offre ou la demande d'emploi, les données issues de l'UNEDIC, de l'URSSAF, des DADS, des DMMO, de l'ANPE sont autant de sources potentiellement mobilisables à un niveau géographique fin, sans oublier le respect de la confidentialité des informations qui conduit à limiter le nombre d'informations au fur et à mesure que le degré de détail géographique augmente.

Les utilisateurs des statistiques sur l'emploi localisé

L'enquête régionale sur l'emploi, constitue un exemple d'utilisation de fichiers administratifs pour fournir de l'emploi localisé. Ce dispositif, fruit d'un partenariat important entre divers organismes, répété à peu près tous les 3 ans depuis fin 1978 vous sera présenté plus précisément en début d'après-midi. Il permet d'estimer l'emploi salarié privé et public commune par commune. Les données les plus récentes portent sur l'emploi au 31 décembre 2000. Les exploitations du fichier issu de l'ERE sont également réalisées à des fins opérationnelles.

Pour l'ANPE, agence nationale pour l'emploi, les informations issues de l'ERE contribuent à éclairer ses choix d'organisation territoriale.

L'APUR, atelier parisien pour l'urbanisme, après avoir effectué un géocodage sur le fichier détaillé portant sur Paris peut présenter une localisation de l'emploi très précise dans le cadre du diagnostic PLU (plan local urbain).

L'enquête ERE est un dispositif propre à l'Ile-de-France. L'INSEE au niveau national mène actuellement un projet : le projet CLAP, Connaissance

Locale de l'Appareil Productif, avec pour ambition de fournir chaque année des données sur l'emploi localisé.

Cette journée se terminera par une présentation de ce projet et de son état d'avancement.

PREMIERE PARTIE

BESOINS ET ENJEUX DE LA CONNAISSANCE DE
L'EMPLOI LOCAL

PRESIDENCE : OLIVIER MARCHAND,
INSEE DIRECTION GENERALE

BESOINS ET ENJEUX DE LA CONNAISSANCE DE L'EMPLOI LOCAL

INTRODUCTION

OLIVIER MARCHAND, INSEE DIRECTION GENERALE

Alain CHARRAUD

J'accueille Olivier Marchand qui est chef du département «Emploi et revenus d'activité» à la direction générale de l'INSEE et qui va présider la séance de ce matin.

Olivier MARCHAND

Je vais introduire rapidement pour laisser du temps aux intervenants et à la discussion.

L'importance du sujet à savoir la connaissance des besoins en matière d'emploi et de chômage apparaît de façon évidente non seulement pour des échelons régionaux, départementaux ou infra départementaux aussi bien du côté des statisticiens INSEE que du ministère du travail mais également au niveau national. Nous sommes tout à fait concernés par cette rencontre entre utilisateurs et producteurs de l'information et là aussi cela se passe au niveau de l'INSEE mais aussi au niveau de la DARES que je représenterai un peu puisque j'y ai travaillé une dizaine d'années avant de revenir à l'INSEE récemment. Il y a de notre part au niveau national une écoute indispensable non seulement en matière **des besoins de connaissance de l'emploi local** mais aussi avec l'idée que c'est bien pour agir : les acteurs, les décideurs, tous ceux qui se préoccupent de territorialisation des politiques de l'emploi ou de formation professionnelle, tous ceux qui sont confrontés aux politiques de décentralisation, tous ceux qui ont la préoccupation de l'évaluation ont des besoins que nous devons connaître au moment où nous construisons des projets.

2003 est un moment assez important, à l'INSEE en tout cas, du point de vue du développement de projets très lourds comme ESTEL, CLAP dont nous parlerons cet après-midi et ce recensement de la population qui démarre.

ESTEL - Estimation d'emploi localisé - est un projet assez ancien qui a démarré sur des bases trop ambitieuses. Il est en quelque sorte mort-né dans sa première version et est reparti récemment, notamment parce que nous sentions un besoin très fort des acteurs et des statisticiens au niveau régional et local. ESTEL c'est l'idée à partir de sources administratives de fournir l'information nécessaire en matière d'emploi (emploi salarié, emploi non salarié, emploi public, emploi privé). C'est un projet qui reste ambitieux mais que l'on essaie de centrer sur les véritables besoins d'où la nécessité absolue pour nous de connaître ces besoins en termes d'informations de nature conjoncturelle donc trimestrielle à des niveaux sectoriels pas trop fins comme en terme d'informations structurelles, annuelles à des niveaux plus détaillés.

Sur le recensement on est au démarrage mais c'est dès maintenant qu'il faut essayer d'imaginer les modalités d'exploitation que nous devons essayer de réaliser dans les années qui viennent pour avoir en continu une information que nous avions auparavant uniquement à des intervalles trop longs. Quelle est la meilleure information sur l'emploi et le chômage que nous souhaitons avoir à différents niveaux géographiques et quelle est la façon de la constituer avec ce recensement que personne encore ne sait utiliser puisqu'il est vraiment totalement nouveau? C'est un projet dans la durée qu'il faut penser dès maintenant.

Je souhaitais simplement situer les enjeux pour moi de cette connaissance de l'emploi local.

Je vais vous présenter les quatre intervenants de la matinée.

Tout d'abord Marie-Hélène DERVEAUX qui est responsable de la mission « Etudes et statistiques » à la mairie de Paris vous parlera des besoins vus au niveau d'une commune mais d'une commune quand-même importante. Suivra un diagnostic plus tourné vers l'action en matière de mise en œuvre de politique d'emploi et de formation professionnelle et de résorption du chômage au niveau du département du Val d'Oise. Eric JOURNAUD, coordonnateur emploi formation de la DDTEFP présentera ce diagnostic.

Il y aura enfin une intervention à deux voix avec Claude ARQUEMBOURG, Secrétaire général du CRIES à l'INSEE Ile-de-France et Odile MESNARD du service Etudes et diffusion dans cette même direction.

BESOINS ET ENJEUX DE LA CONNAISSANCE DE L'EMPLOI LOCAL

LE TEMOIGNAGE DES UTILISATEURS :

UN BESOIN DE DONNEES RECENTES ET DETAILLEES

MARIE-HELENE DERVEAUX, MAIRIE DE PARIS

La mission Etudes et Statistiques, rattachée à la direction du développement économique et de l'emploi, répond aux demandes d'information économique émanant des structures de la Ville.

Les demandes portent en particulier sur la description et l'évolution des emplois parisiens ; elles se traduisent par la fourniture de données directement issues des traitements de sources statistiques produites par les organismes publics. Après un premier examen de ces résultats très agrégés, le questionnement évolue souvent vers des demandes d'analyses plus spécifiques. L'exigence des demandeurs se place sur la « fraîcheur » des résultats, mais aussi sur la disponibilité de données d'emploi à des niveaux sectoriels et/ou géographiques définis à la demande.

1- Quels besoins :

L'analyse du tissu économique parisien doit fournir de façon très précise et détaillée un panorama des secteurs d'activités dans lesquels se situent les emplois et doit permettre de localiser l'activité au niveau des arrondissements. De plus, l'étude de la structure de l'emploi, et de son évolution, est demandée pour l'ensemble du territoire parisien mais aussi pour chaque arrondissement. La fourniture de données doit permettre en outre de qualifier ces emplois. Enfin, cette connaissance structurelle du tissu économique demande à être enrichie très régulièrement de données conjoncturelles permettant d'appréhender les tendances affectant le marché du travail.

Le **tissu économique parisien** est décrit au moyen de l'analyse du poids (en terme d'emplois ou de nombre d'établissements) de chaque secteur d'activité, en privilégiant une utilisation du niveau le plus fin de la nomenclature d'activité économique (cf. annexe page 31 figure 1). Cette description permet par exemple de relever une spécialisation importante de l'activité économique parisienne : on note en effet une prédominance certaine des emplois dans le secteur du conseil et de l'assistance, dans l'administration publique, mais aussi dans les secteurs liés à la santé et l'action sociale.

La fourniture d'une **typologie des établissements parisiens**, révélant et quantifiant la présence de grands sièges sociaux aux côtés de multiples petits établissements, enrichit l'analyse. Cette typologie est obtenue en ventilant les établissements parisiens selon leur nombre de salariés, leur localisation et le secteur d'activité (cf. annexe page 31 figure 2).

Enfin le tissu économique parisien ne peut être décrit de façon complète si la question de la localisation des emplois donc des activités n'est pas abordée. On peut ainsi combiner les analyses : la connaissance de l'emploi parisien passe de fait par la description des activités présentes sur le territoire parisien, leur

localisation dans les arrondissements mais aussi par l'analyse de la répartition sectorielle des emplois pour chaque arrondissement. (cf. annexe page 32 figure 3)

Ces études doivent se baser sur une **observation récente**. Les données ne doivent pas dater de plus de trois ans au risque d'être considérées comme caduques surtout en période de fortes fluctuations. Mais l'analyse ne peut se passer d'une observation de **l'évolution enregistrée sur longue période** afin de modérer ou de confirmer les interprétations faites sur les mouvements récents. (cf. annexe pages 32, 33 figures 4 et 5)

Combinée à une étude de la qualification, les évolutions des niveaux d'emplois permettent enfin de déterminer les métiers qui disparaissent, ceux qui émergent ou tout simplement ceux qui évoluent (à la hausse ou à la baisse).

Tous ces éléments doivent être enrichis de points conjoncturels incluant des données très récentes (pas plus d'un trimestre de décalage). Il n'est pas nécessaire de disposer de données détaillant la localisation des emplois selon le secteur d'activité. Il suffit d'appréhender les mouvements affectant les secteurs d'activité parisiens décrits selon la nomenclature agrégée en 36 postes, et de connaître les évolutions des niveaux d'emplois à la commune.

2 - pour quels enjeux ?

Les analyses localisées des structures et évolutions de l'emploi parisien sont une des briques des diagnostics élaborés lors de l'initialisation des actions et des programmes de travail de certaines structures de la Ville. Les exemples cités ci-après illustrent l'utilité de disposer de données détaillées sur l'emploi parisien.

Depuis 2 ans, le marché du travail parisien souffre d'une détérioration significative et la Ville entend actionner au maximum tous les leviers dont elle dispose, à son échelle et dans le cadre de ses compétences. La Ville a, en particulier, la volonté de promouvoir l'emploi, d'agir pour l'insertion des personnes en grande difficulté et d'aider à la création d'entreprises.

La création d'emploi ne peut être favorisée qu'au moyen d'actions de proximité, la collectivité locale se positionnant comme un acteur intermédiaire favorisant le recrutement de proximité. Il s'agit alors de repérer les poches d'emplois c'est à dire les endroits où il y a un développement de l'offre d'emploi afin de monter des actions de formation (actions de reconversion pour les demandeurs d'emploi, utilisation de la méthode de recrutement par habileté par exemple). Il faut donc connaître de façon précise et très localisée, les entreprises et les emplois.

D'autre part, un constat est fait sur les difficultés à recruter qu'ont certaines branches professionnelles, ces secteurs relevant une méconnaissance

de leurs activités par les chercheurs d'emploi. Un des projets de la Ville est d'organiser des présentations de leurs activités et de leurs métiers, de mobiliser un public présélectionné susceptible d'être intéressé et de détenir les compétences requises.

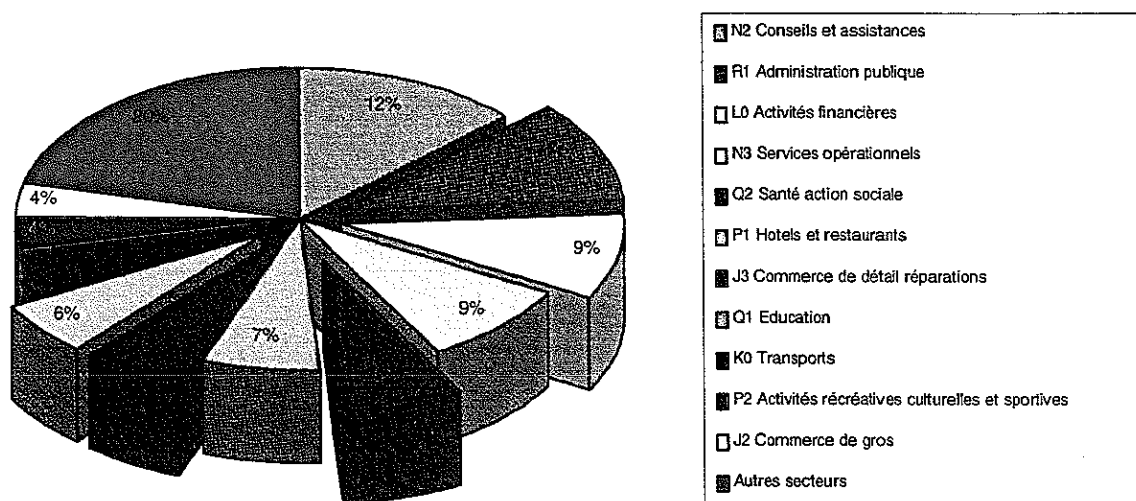
De plus, la collectivité locale entend accompagner la création d'entreprise dans les secteurs porteurs et pour des publics ciblés. Citons l'exemple des actions qui sont menées sur le public des cadres en recherche d'emploi.

Enfin il s'agit de rendre efficient le dispositif d'intervention municipal visant à développer l'emploi de proximité. Ainsi, des opérations de proximité -à l'échelle du quartier- seront organisées pour présenter les emplois de services dont l'offre à Paris est insuffisante tandis que les besoins sont émergents ou insatisfaits ; c'est le cas notamment des services en direction des personnes âgées et de la petite enfance.

Les données sur l'emploi parisien sont également utilisées dans le cadre de l'élaboration des programmes de travail de certaines structures de la Ville. Citons l'exemple de l'observatoire de l'égalité femme/homme qui a eu besoin d'une étude sur l'emploi féminin parisien afin de cibler les actions à conduire. Cette étude, traitant de la localisation et de la structure des emplois, avait pour objectif d'examiner les disparités d'emploi existantes entre les hommes et les femmes. Elle a conduit à la mise en place de formations visant par exemple à inciter les femmes à élargir leurs choix professionnels.

Annexe

- Figure 1 : Répartition sectorielle des emplois parisiens (NES 36 – NAF 700)



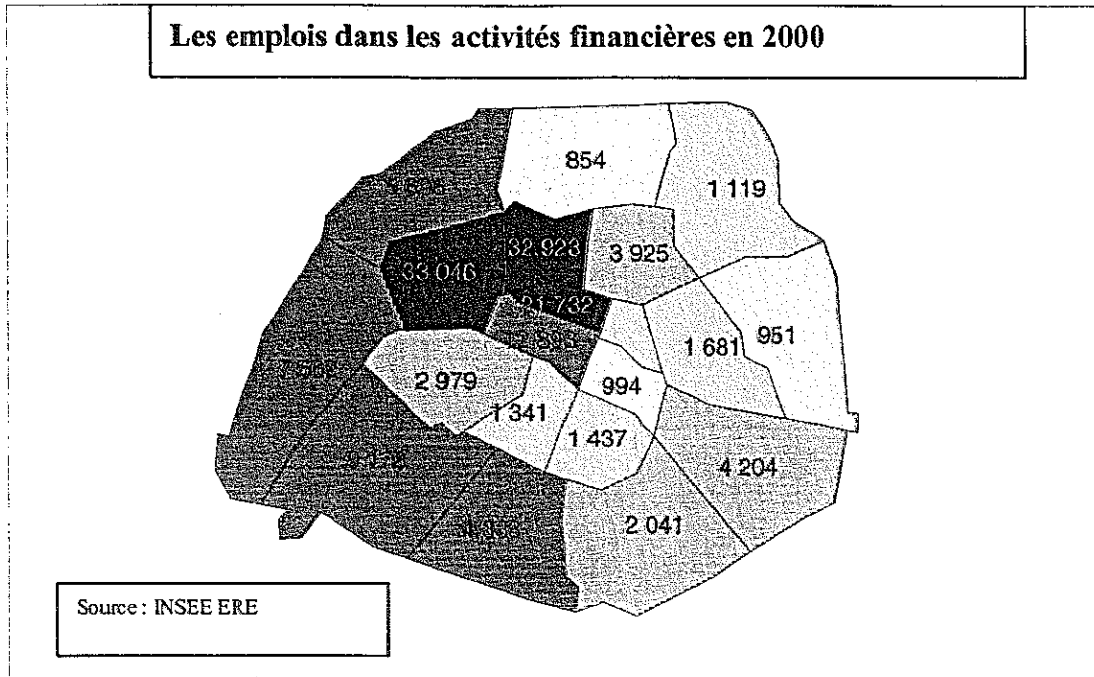
Source : Insee-7^{ème} ERE

- Figure 2 : répartition des établissements parisiens selon leur nombre de salariés et le secteur d'activité

	Ensemble	0	1 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 499	500 à 999	1000 ou plus
Industrie	24 937	7,2	9,4	13,2	11,4	11,9	12,7	16,9	11,4
Construction	15 012	4,4	5,8	9	3,1	1,7	1,9	0	0
Commerce	67 094	19,6	27,5	22,2	17,4	15,9	10,2	4,5	5,8
Transport	8 042	2,5	2,7	3,5	4,7	5,4	4	5,8	15,7
Services dont :	133 827	45	43,1	41,7	52,7	49,5	51	54,5	37,1
Services aux entreprises	91 695	33,8	25,1	22,9	33,1	33,2	38,6	46,1	30
Services aux particuliers dont :	42 132	11,2	18	18,8	19	16,3	12,4	8,4	7,1
Hôtels, Cafés, Restaurants	19 035	31	56,9	7,3	3,6	0,8	0,4	0	0
Autres secteurs d'activité	51 432	20,9	11,5	10,3	10,7	15,5	20,2	17,5	30
Ensemble	300 963	100	100	100	100	100	100	100	100

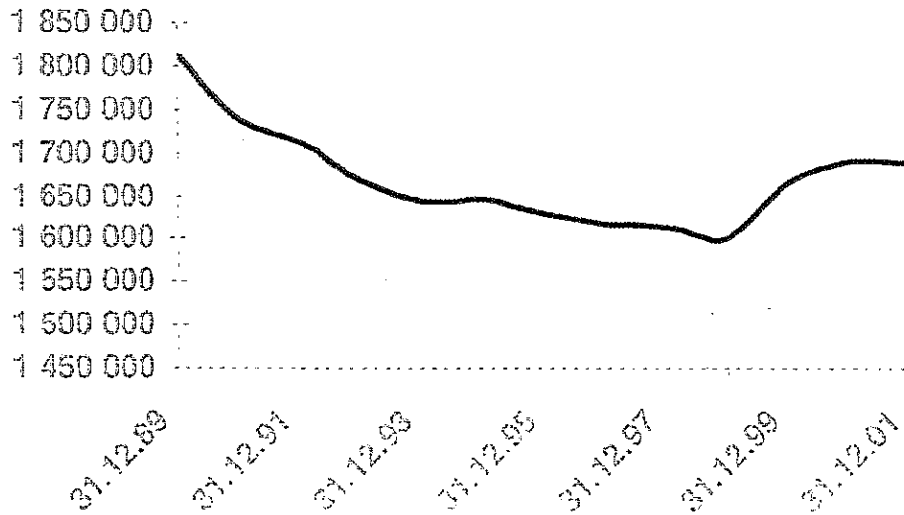
Source : Insee 7^{ème} ERE

■ Figure 3 :

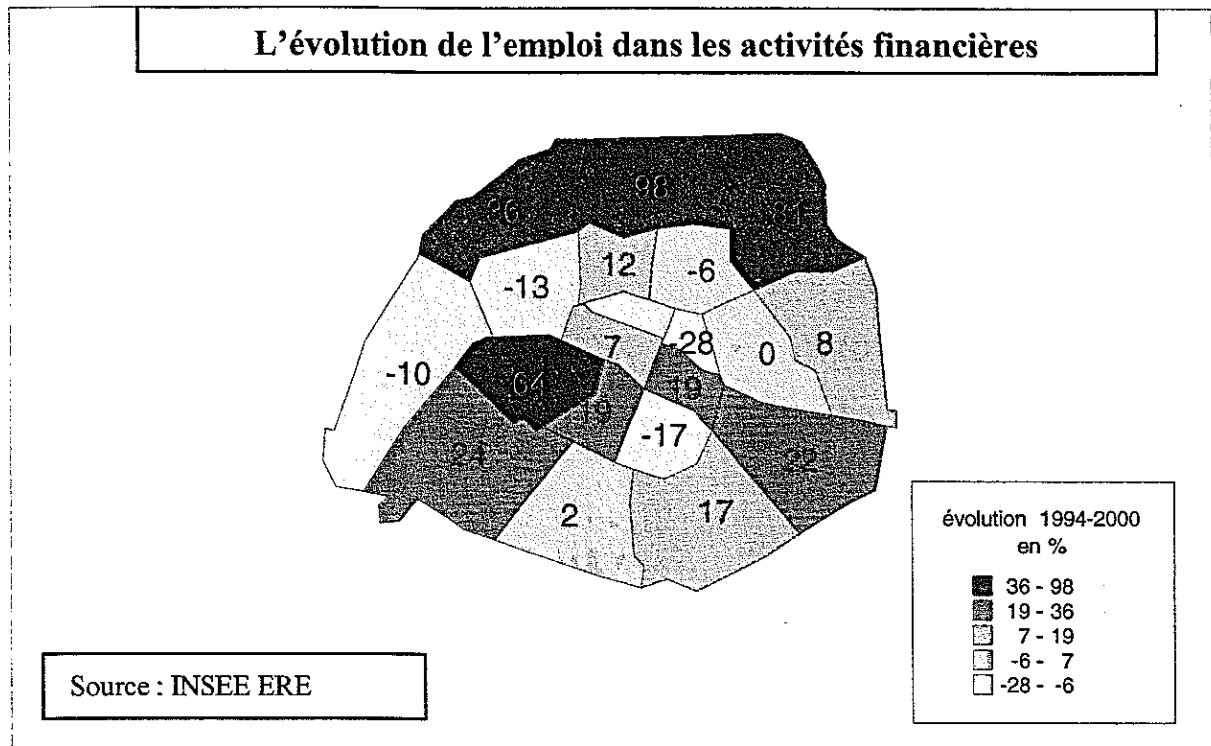


■ Figure 4 :

Evolution de l'emploi total à Paris
Source : Insee estimations d'emplois



■ Figure 5 :



BESOINS ET ENJEUX DE LA CONNAISSANCE DE L'EMPLOI LOCAL

LE TEMOIGNAGE DES UTILISATEURS :

UN DIAGNOSTIC SUR L'EMPLOI LOCAL

ERIC JOURNAUD, DDTEFP DU VAL D'OISE

Tout d'abord, je tiens à rappeler que la fonction de coordonnateur emploi formation, fonction que l'on trouve sur chacune des directions départementales du travail, n'est pas une fonction de statisticiens. Nous utilisons des statistiques, mais la base de notre fonction est la mise en œuvre locale de la politique de l'emploi, en lien avec l'ensemble des partenaires locaux. Nous sommes des acteurs de terrain. Nous n'analysons pas à longueur d'année des statistiques, ce qui explique la particularité de certaines de nos demandes.

Depuis 1998, dans le cadre de nos fonctions, a été mise en place la globalisation de mesures gérées à la fois par les directions du travail et l'ANPE, et ce afin d'optimiser un maximum les politiques de l'emploi au niveau local.

Concrètement pour pouvoir maximiser cette globalisation de mesures, il a été décidé de réaliser des diagnostics. On se prête annuellement à cet exercice d'analyse locale de bassins d'emploi infra départementaux par l'offre d'emploi et la demande d'emploi.

Chaque département a été divisé en zones. Sur le département du Val d'Oise nous avons cinq bassins ayant une cohérence économique locale. Nous réalisons donc avec nos partenaires - soit le Service Public de l'Emploi local réunissant les Directions du Travail, l'ANPE, l'AFPA, la DDASS et les Assedics, et ensuite dans un deuxième temps, avec le Service Public de l'Emploi « élargi » c'est à dire les mêmes partenaires cités précédemment et en plus le Conseil Régional, le Conseil Général, et tout autre partenaire agissant sur le domaine de l'emploi - ce diagnostic appelé « diagnostic local partagé ».

Nous le réalisons une fois par an, avec une directive d'actions qui nous est transmise par notre Ministère annuellement sous forme d'une circulaire. Cette circulaire dite de « l'action territorialisée » nous donne des objectifs chiffrés de diminution de certaines catégories de demandeurs d'emploi. C'est à partir de l'ensemble de ces éléments que nous réalisons un diagnostic avec un objectif concret, la réalisation de plans d'actions à mettre en œuvre sur l'année afin de pouvoir réaliser les objectifs demandés par cette circulaire.

Afin de pouvoir réaliser ce document, on utilise évidemment des statistiques ANPE - offres d'emploi, demandes d'emploi - statistiques que nous analysons aussi en dynamique : on fait un point à un moment T, mais l'important c'est aussi de voir les évolutions de l'offre et de la demande d'emploi.

Sur l'offre d'emploi, l'analyse porte aussi sur les évolutions de certains métiers cibles, mais pas uniquement sur du quantitatif, le qualitatif y a toute son importance : les évolutions en terme de niveau de formation demandé pour tel ou tel emploi, les types de contrats proposés, les niveaux de qualification

demandés. Il est primordial de voir comment évolue tel ou tel métier sur tel secteur.

De l'autre côté au niveau de la demande d'emploi, il est tout aussi intéressant d'avoir une vision à un instant T que d'avoir cette analyse dynamique : voir que telle population de demandeur d'emploi de longue durée a évolué, a fortement augmenté, ce qui permet de faire apparaître les effets structurels ou conjoncturels sur l'emploi local. L'aspect qualitatif y est bien sûr présent.

Mais cette analyse ne se fait pas uniquement sur les statistiques offres/demandes d'emploi. Depuis un an, une demande au niveau des mutations économiques émerge, toujours au niveau local. Un travail de prospective sur les évolutions de certains secteurs d'activités devient nécessaire afin de préparer les effets de mutations.

Nous essayons de réaliser au mieux toute cette analyse selon les compétences de chacun (nous ne sommes pas des statisticiens). Petit à petit on se plonge dans ces analyses, mais ce n'est pas forcément simple, surtout si on doit analyser de bout en bout des données brutes.

A partir de toutes ces informations, quantitatives et qualitatives, nous établissons des plans locaux d'action. En guise d'exemple, sur le secteur de l'aide à domicile avec la mise en place de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : on s'attendait évidemment à une augmentation des offres d'emploi, donc évidemment une ouverture pour nous. Il convient alors de réaliser une analyse plus ciblée à la fois de ce public demandeur d'emploi inscrit sur ce secteur des métiers d'aide à domicile, mais aussi de connaître les besoins des employeurs (associations d'aide à domicile...). Le but final étant d'essayer de préparer ces publics aux emplois qui sont proposés. Par là même, nous avons besoin de connaître finement le public et à un niveau local et de connaître aussi finement l'offre. C'est à partir de cela que nous déterminons nos plans d'actions, sur une année ou pluri-annuellement comme dans le cas de l'aide à domicile. Sur ce secteur nous avons un plan qui a démarré il y a deux ans, qui continue, et que nous renouvelons : nous qualifions les personnes et nous les aidons à retourner à l'emploi en lien avec les employeurs. Mais ce n'est pas facilement réalisable sur tous les secteurs.

En terme de besoins statistiques, étant donné que nous avons une analyse locale, nous travaillons sur des bassins en infra départemental, et que l'action en découlant est elle aussi locale, nous avons des besoins de statistiques locales. Une analyse des statistiques régionales ou départementales n'est pas forcément assez ciblée pour nous. On veut vraiment aller sur le local. D'un bassin à l'autre, étant donné que l'on a une cohérence économique sur chaque bassin, nous n'avons pas forcément les mêmes

problématiques, ni les mêmes types d'entreprises, ni les mêmes secteurs qui dominant.

En premier lieu, les besoins sont des statistiques d'offre/demande d'emploi qui sont fournies par l'intermédiaire de l'ANPE. Nous avons en général des données très très fines, assez récentes que notre direction régionale nous fournit sur fichiers informatiques.

En second lieu, les besoins sont en terme de données économiques. Jusqu'ici nous étions amenés à analyser des données sur l'économie en évolution des grands secteurs d'activité et nombre d'entreprises. L'étude était réalisée au sens large parce que l'on ne travaillait pas réellement avec les entreprises, on était vraiment axé côté offre d'emploi et demande d'emploi, plus d'ailleurs du côté public, moins du côté entreprise. Maintenant notre fonction s'ouvre aussi évidemment du côté du monde de l'entreprise : essayer de travailler avec les entreprises toutes ces problématiques de mutation, préparation de plans sociaux qui pourrait être mis en œuvre et voir quelles solutions pourraient être proposées aux publics demandeurs d'emploi : créer la liaison entre les deux, ce qui somme toute semble logique. Pour nous cela amène des besoins complémentaires, des besoins nouveaux, et donc la nécessité d'une vision beaucoup plus fine aussi sur les secteurs économiques au niveau d'un bassin, et les évolutions de ces secteurs. Ces données fines, nous avons quelques difficultés à savoir où les trouver. Par exemple connaître la pyramide des âges sur un secteur d'activité donné : prenons l'industrie ou le bâtiment. L'analyse de la pyramide des âges dans le secteur du bâtiment sur le bassin Ouest du Val d'Oise permettrait de mieux prévoir les effets de « papy boom ». Concrètement, avoir une meilleure vision des problèmes rencontrés dans les différents secteurs en tension aiderait à apporter des solutions plus adéquates aux entreprises. A l'heure actuelle, nous n'avons pas cette vision fine des secteurs au niveau local.

Nous réalisons notre diagnostic en septembre/octobre d'une année pour une application sur l'année suivante. Nos besoins statistiques sont donc à cette époque, mais de temps en temps, lors de la mise en place des plans d'actions nous pouvons être amenés à avoir un besoin particulier en cours d'année : une statistique très fine sur un métier précis, par exemple avoir une analyse fine sur le métier de la télévente, métier émergent et donc peu connu.

A l'heure actuelle nos problématiques sont évidemment d'avoir des données récentes, car sur les données chômage ou sur l'emploi les évolutions peuvent être très rapides. On a pu s'en apercevoir entre l'année 2000 et 2001, où un revirement complet de la demande d'emploi s'est produit : on est passé d'un phénomène où le chômage diminuait à un effet totalement inverse. De très forts accroissements ont même été enregistrés ces derniers temps,

néanmoins la tendance stagne à l'heure actuelle. Avoir des données récentes c'est l'assurance de ne pas avoir de données biaisées, de ne pas travailler dans le faux.

Avoir des données au niveau local, au niveau d'un bassin est tout aussi important car ce qui est vrai sur un bassin ne l'est pas forcément sur un autre. Un exemple : la problématique de la demande d'emploi cadre sur la zone de Cergy, la Ville Nouvelle. On y a une forte augmentation de la demande d'emploi population cadre, mais ce n'est pas le cas sur l'Est du département (Sarcelles, Garges-lès-Gonesse).

Une troisième problématique pour nous, qui ne sommes pas statisticiens, c'est d'avoir la connaissance des ressources, savoir où trouver telles ou telles informations. Il est vrai que nous ne travaillons quasiment que sur deux mois de l'année - sauf cas particuliers - sur la recherche d'informations statistiques. Tout le reste de l'année nous sommes donc véritablement sur le terrain. Pour nous il est donc avantageux de connaître les structures ressources d'information pour les solliciter au moment venu et de savoir si l'information est accessible et parfois même si elle existe. Nous sommes assez exigeants mais nous ne connaissons pas les limites des ressources. Savoir où trouver ces ressources statistiques et leurs limites est donc essentiel.

La dernière problématique, qui me gêne personnellement, c'est de savoir qu'il existe des données, notamment au niveau de l'INSEE, auxquelles les directions du travail n'ont pas accès car elles sont payantes. Je prends en exemple l'Enquête Régionale Emploi, nous n'avons pas accès à ses informations car il faut les acheter, les collectivités les achètent ; nous, nous n'avons pas de moyens pour acheter ces données, résultat nous n'y avons pas accès, or nous sommes deux services dépendant de l'Etat.

En conclusion, pour avoir une meilleure efficacité dans notre travail, au niveau local nous avons besoin d'informations locales.

En guise d'illustration, vous avez un exemple de diagnostic local partagé qui vous a été remis. Vous trouverez illustré tout ce que nous utilisons en terme de données statistiques et le plan d'action en découlant.

Olivier MARCHAND

Je note simplement quelques points communs avec la première intervention sur le souhait d'avoir des données récentes, des données fines sectoriellement, des données fines géographiquement, des données faciles d'accès, des données pertinentes. On voit bien que plus on va cumuler les

souhaités moins on aura de chances d'arriver à obtenir ce que l'on souhaite, et donc il y aura nécessairement des arbitrages à faire. C'est cela qu'il faut avoir en tête, pour pouvoir avancer. Lorsque l'on parle de prospective, par exemple des structures par âge de l'emploi, il me semble que ce n'est pas forcément des données trimestrielles et des données immédiates qu'il faut avoir ; on voit bien si on part de données intercensitaires on peut faire quand même quelque chose qui a de la signification et de même quand on arrive à des niveaux très fins de secteurs d'activité, on ne peut pas non plus vouloir croiser avec des données très fines géographiquement. Il faut essayer d'arriver à équilibrer les exigences pour que l'appareil statistique puisse répondre. Je propose que l'on garde en réserve la question sur les problèmes d'accès. Cela fera partie de la discussion.

Nous terminons la série des présentations par une intervention de Claude ARQUEMBOURG et d'Odile MESNARD sur les concepts et limites de la statistique publique.

BESOINS ET ENJEUX DE LA CONNAISSANCE DE L'EMPLOI LOCAL

CONCEPTS ET LIMITES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

ODILE MESNARD, INSEE ILE-DE-FRANCE

CLAUDE ARQUEMBOURG, INSEE ILE-DE-FRANCE

BESOINS ET ENJEUX DE LA CONNAISSANCE DE L'EMPLOI LOCAL

CONCEPTS ET LIMITES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

LE MECANISME DU MARCHE DU TRAVAIL

CLAUDE ARQUEMBOURG, INSEE ILE-DE-FRANCE

Les exposés de Mme DERVEAUX et M. JOURNAUD viennent de nous confirmer que les acteurs économiques locaux sont très sensibles aux questions de l'emploi.

L'espace domicile-travail concentre fortement l'attention de la majorité des actifs. C'est, en effet, le lieu où s'exprime l'essentiel de la vie au travail et à bien des égards de la vie hors travail.

L'économie du marché du travail et les tensions sociales liées notamment au chômage et à la disparition d'entreprises imposent aux pouvoirs publics la nécessité d'action locale sur l'emploi. Il est naturel que les élus locaux et tout spécialement les élus des collectivités territoriales interviennent en matière d'emploi.

Il importe alors d'analyser les mécanismes qui régissent le marché du travail, de tenter de quantifier les variables qui le caractérisent et d'en mesurer les évolutions.

Le mécanisme du marché du travail

1 - Etudier le marché local du travail c'est examiner les ressources en main d'œuvre d'un territoire et les emplois offerts par les entrepreneurs privés et par les services publics.

2 - Le rapprochement de ces deux concepts n'est jamais facile car un territoire ne vit pas en autarcie :

- . des actifs résident et travaillent sur la zone.
- . des actifs quittent la zone et travaillent à l'extérieur.
- . des emplois sont occupés par des actifs résidant en dehors de la zone.
- . enfin des actifs sont sans travail, résident dans la zone et bien évidemment ne se déplacent pas pour travailler.

Le schéma n°1 (voir annexe page 45) représente le marché du travail à PARIS en 1999. Il illustre ce propos pour la ville de PARIS avec des données issues des résultats du recensement de 1999.

Le rectangle bleu mesure le PARIS des actifs. C'est aussi la population active qui réside à PARIS (1 127 000 personnes). Elle comprend par définition trois catégories d'actifs :

- les personnes qui habitent et travaillent à PARIS (699 000 personnes) ;
- les personnes qui habitent et travaillent hors Paris (292 000 personnes) ;
- les chômeurs (136 000 personnes).

On notera qu'un quart (26 %) des actifs de PARIS quitte la ville pour travailler en dehors de son périmètre.

Le rectangle rouge mesure le PARIS des emplois. C'est aussi la population active qui travaille à PARIS (1 601 000 personnes). Elle comprend bien entendu :

- les personnes qui habitent et travaillent à PARIS (699 000 personnes)
- les personnes qui travaillent à PARIS et habitent hors Paris (902 000 personnes).

On notera que plus de la moitié des emplois dans PARIS (56 %) sont occupés par des personnes habitant hors PARIS ;

Le schéma n°2 caractérise les mouvements des actifs qui entrent et sortent de PARIS selon leur lieu de résidence et leur lieu de travail (voir annexe 2 page 46 : les migrations alternantes à Paris en 1999).

On notera que plus de la moitié des actifs entrant dans PARIS (54 %) réside dans la petite couronne et que les 3/4 des actifs sortant de PARIS travaillent dans la petite couronne.

Le taux de chômage

Par définition le taux de chômage est égal au rapport : $\frac{\text{nombre de chômeurs}}{\text{Population active au lieu de résidence}}$

En 1999, la ville de PARIS a un taux de chômage de : $\frac{136\ 000 \text{ chômeurs}}{1\ 127\ 000 \text{ actifs résidents}} = 12 \%$

Il est fondamental de rappeler que le taux de chômage ne peut à lui seul caractériser la situation de l'emploi dans un territoire.

Plus le niveau géographique est fin (commune, quartiers, etc ...) plus l'évaluation du taux de chômage est incertaine notamment par la difficulté de mesure de la population active au lieu de résidence en dehors du recensement de la population.

le nombre d'emploi sur un territoire peut évoluer et le taux de chômage ne pas se modifier.

En conclusion

1 - Il est indispensable de tenter de construire les deux schémas précédents pour caractériser le marché local du travail. Ils permettent de répondre aux questions traitant notamment :

- . de liens entre les emplois et la population active d'un territoire.
- . de l'autonomie d'un territoire et de sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur.
- . du chômage et de son évolution positive ou négative liée à un accroissement ou à une diminution du nombre des emplois ou à une plus grande mobilité des actifs qui acceptent ou n'acceptent pas d'aller travailler à l'extérieur.
- . des emplois créés sur place : profitent-ils aux résidents du territoire ou à des personnes venant de l'extérieur ?

2 - Pour étudier un marché local de l'emploi, le statisticien devra ainsi quantifier les quatre variables suivantes :

- . la population active au lieu de résidence
- . le nombre d'emploi sur la zone
- . le nombre des chômeurs
- . les actifs alternants en entrée et en sortie de zone.

Si leur énoncé apparaît assez naturel, leur mesure pose de nombreuses questions au statisticien quant à :

- la définition de leur contour. Chaque concept a son « halo ». La population active, l'emploi et le chômage fait l'objet de définitions spécifiques (au sens du BIT au sens du RP, au sens de l'ANPE etc...) qui méritent une attention particulière indispensable à l'analyse du marché du travail.
- L'accès à l'information : recensement, enquêtes spécifiques ou sources administratives.
- La comparabilité temporelle nécessaire à la mesure des évolutions.

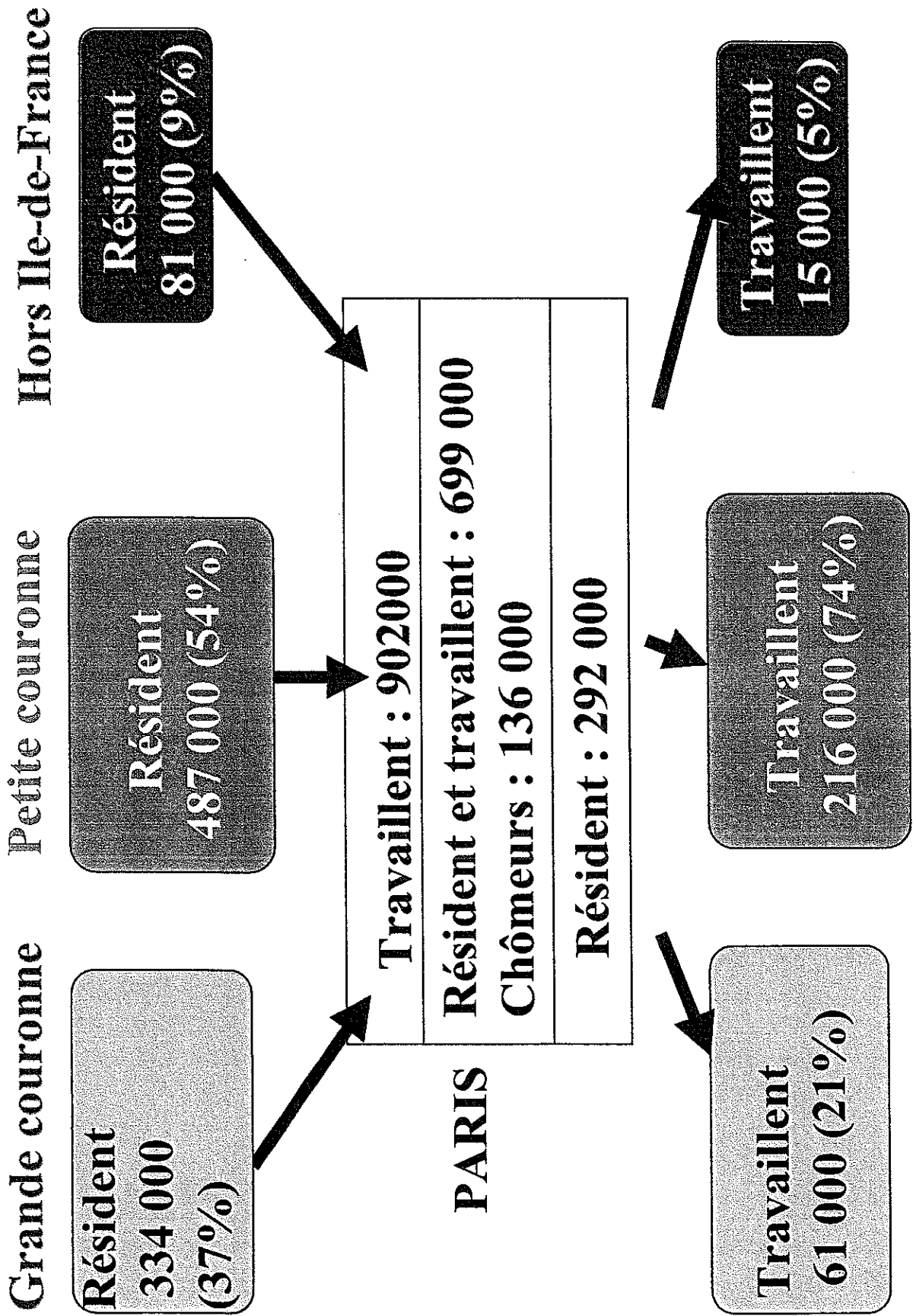
Dans ce court exposé, j'ai volontairement utilisé les résultats du recensement de la population pour tenter de vous présenter le mécanisme du marché du travail. Je sais que vos analyses imposent la mise à disposition pour l'étude de l'emploi local de données plus récentes, accessibles, pertinentes et géographiquement localisées. Il revient à Odile MESNARD à laquelle je cède la parole de vous apporter une réponse à cette demande.

Le marché du travail à Paris en 1999

		EMPLOI = POPULATION ACTIVE AU LIEU DE TRAVAIL 1 601 000	
		POPULATION ACTIVE AU LIEU DE RESIDENCE 1 127 000	
TRAVAILLENT A PARIS ET RESIDENT HORS PARIS 902 000		RESIDENT A PARIS ET TRAVAILLENT HORS PARIS 292 000	
CHO - MEURS 136 000	HABITENT ET TRAVAILLENT A PARIS 699 000		
		POPULATION ACTIVE AYANT UN EMPLOI 991 000	

Les migrations alternantes à Paris en

1999



BESOINS ET ENJEUX DE LA CONNAISSANCE DE L'EMPLOI LOCAL

CONCEPTS ET LIMITES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

LES SOURCES DISPONIBLES ET LEURS UTILISATIONS
POSSIBLES

ODILE MESNARD, INSEE ILE-DE-FRANCE

Mon intervention portera sur les sources existantes sur le marché du travail et leurs utilisations possibles, en insistant plus particulièrement sur celles qui sont disponibles au niveau local.

Le recensement de la population constitue la source principale. Mais, il existe d'autres sources sur l'emploi et le chômage.

Comme vient de le dire M. Arquembourg, le recensement est la source la plus précise pour la connaissance de l'emploi. Il est exhaustif, c'est à dire que tous les habitants sont interrogés. Il permet ainsi d'avoir l'ensemble des variables sur le marché du travail, soit :

- l'emploi au lieu de travail et au lieu de résidence,
- les chômeurs comptés sur leur lieu de résidence,
- et les migrations alternantes.

Le recensement permet de qualifier l'emploi en donnant des informations sur la structure de l'emploi par sexe, par âge, par type d'emploi ou par catégorie socioprofessionnelle et ceci à un niveau très fin comme celui de la commune (ou de l'arrondissement dans le cas de Paris).

En reprenant l'exemple de Paris, sur les 1 601 000 emplois comptabilisés au lieu de travail en 1999 :

- 51 % d'entre eux étaient occupés par des femmes,
- 85 % étaient à temps complet, la majorité était des emplois salariés,
- 90 % appartenaient au secteur tertiaire, les services aux entreprises représentant un cinquième des emplois parisiens.

Le recensement fournit ainsi des informations pertinentes, à un niveau géographique très fin et facilement accessibles. Mais, aujourd'hui, ces données sont déjà un peu anciennes, puisque le dernier recensement date de 1999. Il répond donc, mais seulement en partie, aux demandes des utilisateurs des statistiques locales qui, comme viennent de le dire Mme Dervaux et M. Journaud, souhaitent disposer de données récentes. En revanche, il est le seul à donner des informations sur les migrations alternantes.

De plus, d'autres sources permettent d'avoir des données plus récentes et facilement accessibles sur l'emploi et le chômage, mais parfois à un niveau géographique plus global que celui de la commune.

Les autres sources sur l'emploi et le chômage sont donc disponibles aux niveaux de la région, et /ou du département et/ou de la commune.

- Les résultats de l'enquête emploi, réalisée par l'INSEE à l'échelon national, sont exploitables en Ile-de-France uniquement au niveau régional. Compte tenu de sa taille, cette enquête permet de connaître simultanément la situation de l'emploi et du chômage en Ile-de-France. Elle fournit

également chaque année la structure de l'emploi francilien par âge, par secteur d'activité ou par qualification. Ainsi, en mars 2002, plus d'un jeune Francilien sur quatre, âgé de 15 à 29 ans, occupait un emploi. Parmi ces jeunes actifs, 18 % étaient embauchés sur un poste de cadre.

Jusqu'en 2002, l'enquête emploi avait lieu tous les ans. A partir de 2003, elle devient trimestrielle. La mise en place de ce nouveau dispositif permettra d'améliorer le suivi de l'analyse conjoncturelle du marché du travail tant à l'échelon national qu'au niveau de l'Ile-de-France.

- Des estimations départementales d'emploi par secteur d'activité sont réalisées chaque année par l'INSEE. Elles concernent l'emploi salarié et non salarié. Elles reposent sur le recensement de la population de 1999 et sont actualisées chaque année par divers indicateurs. Pour l'emploi salarié, les fichiers de l'UNEDIC représentent la principale source d'actualisation. Ces estimations d'emploi sont cependant connues avec 18 mois de retard.
- Des sources administratives sont collectées auprès des établissements et permettent de recueillir des informations sur le niveau de l'emploi. Ces sources sont disponibles au niveau du département et accessibles au public.
 - ❖ les fichiers de l'UNEDIC donnent chaque année une localisation de l'emploi salarié privé par activité,
 - ❖ les fichiers SIRENE fournissent les défaillances d'entreprises,
 - ❖ les Déclarations Annuelles de Données Sociales donnent l'emploi au lieu de travail, sous réserve du secret statistique.

Mais, l'INSEE et ses partenaires utilisent ces statistiques au niveau communal lors de la réalisation de l'Enquête Régionale sur l'Emploi.

- L'Enquête Régionale sur l'Emploi est un dispositif statistique propre à l'Ile-de-France. Ce dispositif a été mis en place en 1978. Il fournit tous les trois ans des informations sur l'emploi salarié (public et privé) par commune et par arrondissement dans le cas de Paris. Il permet également de qualifier l'emploi par sexe et par secteur d'activité. La dernière Enquête Régionale sur l'Emploi porte sur les effectifs au 31 décembre 2000. A cette date, 1 676 000 emplois ont été comptabilisés à Paris, dont 1 310 000 dans le secteur privé. Et en Ile-de-France, près de un salarié sur cinq travaille dans l'une des trois fonctions publiques.

- Ce dispositif combine l'utilisation de sources administratives et d'enquêtes. Il utilise en particulier les fichiers de l'UNEDIC pour estimer l'emploi privé ou le fichier de paye des agents de l'Etat fourni par l'INSEE pour la fonction publique d'Etat.

Mais, vous allez entendre parler plus longuement de ce dispositif cet après-midi.

- Des sources administratives sont également disponibles au niveau communal. En ce qui concerne l'emploi, il est possible d'utiliser :
 - ❖ les fichiers de l'UNEDIC,
 - ❖ les fichiers SIRENE fournissent les effectifs des établissements et les créations d'entreprises,
 - ❖ les Déclarations Annuelles de Données Sociales donnent l'emploi au lieu de résidence, toujours sous réserve du secret statistique.
 - ❖ Par ailleurs, le chômage peut être appréhendé au niveau communal par les Demandes d'Emploi en Fin de Mois (les DEFM) par l'intermédiaire des fichiers de l'Agence Nationale Pour l'Emploi.

Toutes les statistiques sur l'emploi et le chômage existantes au niveau régional et départemental ne sont pas disponibles au niveau communal. Mais, alors, comment pallier cette absence d'informations pour réaliser un diagnostic sur le marché du travail local ?

- Une première méthode consiste à utiliser une approche au niveau du département ou de la région. Par exemple, pour estimer l'ancienneté des salariés dans la plupart des secteurs au niveau communal, il suffit le plus souvent de déduire celle-ci de l'information existante au niveau supra-communal. Mais, cette approche ne peut s'appliquer qu'à des informations concernant la structure de l'emploi et qui varient peu dans le temps.
- Une deuxième méthode consiste à construire des indicateurs utilisant les sources existantes. Elle s'applique à des données plus conjoncturelles. Par exemple, il est possible de construire un indicateur à partir des sources administratives comme les fichiers de l'UNEDIC pour avoir une idée de l'emploi salarié dans une commune ou de son évolution.

Ces deux méthodes répondent en partie aux attentes des utilisateurs de statistiques locales. Mais, elles permettent de fournir une réponse rapide en utilisant des données récentes, facilement accessibles et détaillées géographiquement.

BESOINS ET ENJEUX DE LA CONNAISSANCE DE L'EMPLOI LOCAL

DEBAT

Olivier MARCHAND

Merci de cette présentation de premiers éléments de réponse aux besoins qui se sont exprimés. Je passe la parole directement à la salle soit pour exprimer d'autres besoins soit pour réagir sur ces premières réponses qui ont été données par l'INSEE.

Jean-Marie MIGNON Direction régionale de la jeunesse et des sports

Chaque activité sportive doit être traitée de manière spécifique. Je voudrais savoir s'il est possible d'avoir des informations par métier dans les réponses que vous pouvez nous donner. Par exemple les métiers des activités nautiques actuellement posent problème. Est-ce qu'on peut avoir quelque chose de plus fin que l'ensemble des activités sportives à l'échelon du département ?

Brigitte BELLOC Directrice adjointe INSEE Ile-de-France

Le problème me semble-t-il pour avoir travaillé au sport il y a quelque temps c'est que la fonction d'animateur sportif correspond à une PCS à 4 chiffres c'est à dire que dans l'enquête emploi par exemple on peut retrouver le métier d'animateur sportif dans chaque secteur. La nomenclature du ministère des sports est beaucoup plus détaillée. Retrouver d'un côté les activités nautiques de l'autre les activités tennistiques etc, c'est impossible dans le cadre d'une enquête telle que l'enquête emploi où on retrouvera uniquement la fonction (PCS) qui s'appelle animateur sportif.

Olivier MARCHAND

C'est la difficulté d'avoir des nomenclatures généralistes même très détaillées qui puissent s'adapter à des secteurs aussi fins. Cela nécessite des investigations plus spécifiques.

Jean-François DUPONT CFDT Ile-de-France

Cette question s'adresse au CRIES et à l'INSEE Ile-de-France. Tout à l'heure un des intervenants disait qu'il n'était pas évident de savoir toujours où trouver les informations.

On nous a présenté différentes sources d'information d'origine diverse. Pour des personnes pas forcément averties comment trouver ces informations ? Comment la communication sur les informations disponibles

peut être rendue plus efficace de façon à ce qu'on puisse avoir accès à ces informations qui sont au final assez nombreuses ?

Actuellement on est en face d'un maquis de données dans lequel on a du mal à se retrouver.

Olivier MARCHAND

Je propose de regrouper cette question avec celle qui a été posée sur, non seulement l'accès aux données mais aussi sur le coût que cela peut représenter selon l'appartenance administrative de chacun. Je donne la parole à Alain Charraud en tant que directeur régional de l'INSEE.

Alain CHARRAUD

D'autres que moi peuvent aussi s'exprimer sur le sujet.

Pour l'accès à l'information nous faisons en général un assez gros effort à l'INSEE.

Il y a ici une plaquette qui indique toutes les façons de nous joindre. Vous pouvez bien entendu nous téléphoner, prendre rendez-vous pour avoir des informations plus détaillées sur un sujet particulier. Vous pouvez aussi consulter le site « insee.fr ». Il y a une rubrique région, une carte de France. On fait un effort de mise à disposition de données sur internet mais bien entendu on ne peut pas avoir tout ce qu'on veut sur internet. Il y a un manque, par exemple, d'information sur l'information mais c'est quelque chose qui se développera sur notre site.

Il y en a déjà sur notre site central. Concernant les sources nationales qui sont utilisées au niveau régional (le recensement, l'enquête emploi), on a toute une série d'informations. Concernant une région donnée la direction régionale du travail et de l'emploi dispose aussi d'informations auxquelles vous pouvez accéder.

Bientôt, nous aurons à l'INSEE parmi les outils à votre disposition et cela répond au problème de l'information sur l'information une lettre d'information électronique qui donnera tous les mois ou en temps réel de l'information sur les nouvelles sources.

Olivier MARCHAND

Je vais compléter très rapidement sur les informations au niveau national. Par exemple sur l'enquête emploi vous n'aurez que très peu de choses

à un niveau fin sur la région Ile-de-France. Vous aurez des données globales, des données de cadrage. Sur le site apparaissent les premières publications notamment un dossier d'« Economie et statistique » et un « INSEE Première » qui sont sortis en juillet. Mais c'est du cadrage national ou grande région. Sur les sources administratives qui sont traitées nationalement mais qui peuvent être traitées à des niveaux plus fins il y a aussi INSEE INFO SERVICE qui répond aux besoins à un niveau national mais ils peuvent dans certains cas se décliner au niveau des régions. C'est sur cette complémentarité entre les établissements spécifiquement parisiens et la direction régionale de Saint Quentin en Yvelines qu'il faut jouer.

Christian ROSSIGNOL, membre du CESR

Je souhaite demander deux compléments d'information et faire une remarque en contrepoint sur la disponibilité des données du recensement.

- Premièrement je n'ai pas senti dans l'exposé de Madame Derveaux que les statistiques dont elle cherchait à obtenir à la fois des données structurelles et des données conjoncturelles comprenaient l'emploi public. Est-ce que cela fait partie de ses préoccupations et comment fait-elle ?

- Ma deuxième question est plus générale et s'adresse à tous ceux qui sont au courant des pratiques de l'INSEE. Nous sommes dans une région urbaine dans laquelle les communes sont emboîtées et où un phénomène visible sur une commune se prolonge sur la commune d'à côté à tel point que quand on a voulu définir des zones d'emploi il a été extrêmement difficile de se limiter au découpage des départements. Est-ce que la méthode des zones quadrillées de dimension adaptée au respect du secret statistique ne serait pas dans notre région un procédé plus pertinent que d'en rester à des limites communales que le hasard de l'histoire, des paroisses et de l'administration a maintenues aujourd'hui ?

- Ma dernière remarque est un contrepoint à la notion de disponibilité des données. J'ai souhaité trouver il n'y a pas très longtemps le nombre de personnes actives entre 15 et 59 ans pour toutes les régions. Pour réunir les chiffres du tableau, on est obligé d'interroger région par région et de cumuler plusieurs strates, ce qui est très lourd !!! L'outil d'interrogation mis à la disposition du public pour les résultats du recensement donne peut-être satisfaction aux producteurs d'information, mais, dans les faits, dès qu'on a besoin d'une information un tout petit peu large ou un tout petit peu détaillée il est très pesant d'y avoir accès, ce qui conduit à penser qu'il aurait peut-être

été possible de développer un outil plus convivial et à suggérer de l'envisager à l'avenir.

Olivier MARCHAND

Sur la dernière question, Jean-François Royer pourra vous éclairer cet après-midi sur les aspects diffusion et action régionale de la direction générale de l'INSEE.

Je donne la parole à Marie-Hélène Derveaux pour répondre à la question sur l'emploi public et sur les zonages.

Marie-Hélène DERVEAUX

Je n'ai pas mentionné l'emploi public en tant que tel pour une raison bien simple : notre préoccupation actuelle est l'évolution de l'emploi et cet emploi évolue à la baisse dans le privé. L'emploi public n'est pas la première préoccupation. Ceci dit dès lors que l'on analyse l'emploi on inclut l'emploi public. A la dernière ERE le secteur public représente 360 000 emplois sur 1,6 million. D'autre part la difficulté rencontrée lorsque l'on étudie l'emploi public - l'INSEE pourrait en parler mieux que moi - c'est sa localisation. L'évolution de l'emploi public localisé est donc assez difficile à appréhender, l'APUR pourrait aussi en parler. Par conséquent il est assez délicat d'analyser l'emploi public de façon isolée d'autant plus qu'il n'évolue pas de façon aussi sensible que l'emploi privé à Paris.

Alain CHARRAUD

Je n'ai pas de réponse précise aux excellentes questions de M. Rossignol qui sont à la fois subtiles et embarrassantes.

En réponse aux zonages je voudrais dire un mot qui est une anticipation de l'après-midi qui sera consacré aux producteurs qui diront comment il faut utiliser certaines sources. La question qu'on se pose toujours en Ile-de-France est la question du découpage. On a une énorme agglomération, une aire urbaine encore plus énorme. Ce matin on parle plutôt du niveau communal car c'est le point de vue du demandeur. Le demandeur a sa zone opérationnelle dont l'atome est la commune et c'est sur cette zone-là - on l'a bien vu avec Eric Journaud - qu'il se pose des questions. La réponse n'est pas forcément au niveau où se pose la question. D'abord parce qu'il est illusoire de se dire qu'on aura toutes les données qu'on veut par sexe, par âge, par secteur au niveau d'une commune et en plus, Claude Arquembourg l'a montré, quelquefois cela n'a pas de sens. Il est plus intéressant de regarder quel est le découpage

statistique pertinent. Il peut arriver que la réponse se trouve à un niveau plus élevé, par exemple le département. On peut appliquer le résultat départemental à la structure de la commune ou d'un assemblage de communes. A propos des zonages j' ai même entendu un Préfet précédent qui disait que les zones d'emploi en Ile-de-France n'étaient pas opérationnelles, qu'elles n'avaient aucun sens. Il existe un zonage important c'est le zonage politique de la ville, les ZUS. Là nous nous efforçons en lien avec la DRTEFP d'avoir constamment une base de données à jour en matière d'emploi au moins par ZUS.

Ce découpage est reconnu : il a un sens, il transcende les communes, il est spécifique. On a là le plus possible de données pertinentes sur ce découpage.

Olivier MARCHAND

Je souhaite apporter un complément sur l'emploi public.

On a 3 fonctions publiques - la fonction publique d'Etat ; la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière - pour lesquelles les sources et les méthodes d'estimation diffèrent.

Pour la fonction publique d'Etat il y a un travail en cours de « sirétisation » des fichiers de paie des agents de l'Etat qui va permettre de localiser beaucoup mieux l'emploi au lieu de travail par zone géographique. Ce travail est en train de se faire pour les années 2000-2001 et se fera ensuite régulièrement. Ce travail permettra non plus seulement d'apprécier la fonction publique d'Etat au niveau global comme le fait l'Observatoire par exemple mais d'avoir des diagnostics locaux en matière d'emploi public et d'évolution de l'emploi public au moins en ce qui concerne la fonction publique d'Etat.

Pour le territorial il y a des enquêtes chaque année mais tout ce système est en train d'être rénové. J'ai parlé d'ESTEL tout à l'heure. Ce sont des choses à horizon de 2 ou 3 ans.

On veillera beaucoup à l'accès des utilisateurs à l'information, à la mise à disposition de toute cette information sur l'emploi aux différents niveaux géographiques.

DEUXIEME PARTIE

UTILISATEURS DES STATISTIQUES

SUR L'EMPLOI LOCALISE

PRESIDENCE : ANNE-MARIE ROMERA, IAURIF

UTILISATEURS DES STATISTIQUES SUR L'EMPLOI LOCALISE

INTRODUCTION

ANNE-MARIE ROMERA, IAURIF

La matinée a été consacrée à l'utilité de connaître l'emploi local. Les intervenants successifs ont fait valoir l'intérêt de disposer de statistiques à une échelle fine, la commune en l'occurrence, (et même à l'adresse en ce qui concerne Paris...).

Pour des organismes comme celui que je représente ici, l'IAURIF, qui est surtout un organisme d'aménagement, cet aspect de l'ERE actuelle est prépondérant.

En effet, pourquoi a-t-on éprouvé le besoin de créer l'ERE ?

Comme le rappellera Isabelle Anxionnaz, nous sommes en effet à l'origine, avec l'APUR et la DREIF, de l'ERE.

Il s'agissait bien de mieux appréhender l'emploi en Ile-de-France alors que la connaissance localisée de l'emploi provenait essentiellement des recensements avec une périodicité longue et une production de données décalées dans le temps.

C'est donc le besoin d'une meilleure fiabilité de localisation de l'emploi et d'une régularité dans la production de données qui a été déterminante pour se lancer dans la création de l'ERE.

Très rapidement aujourd'hui, quelles sont pour nous les utilisations de l'ERE ?

3 exemples :

1/ l'exploitation dans la sortie de la Géographie de l'emploi (en commun avec l'INSEE, l'APUR, la DREIF ; la Ville de Paris...) avec des cartes de localisations d'emplois et d'établissements par secteur économique et à la commune assorties d'analyses sur les évolutions mais aussi sur les polarisations et sur certains aspects de déséquilibres...

2/ l'intégration de l'ERE dans SIGARIF, SIG dédié à l'information économique croisée avec un certain nombre de données sur l'accessibilité, les services et équipements. Cet outil permet des sorties cartographiques destinées à caractériser des territoires et à appuyer des décisions d'implantation d'entreprises. Il est couramment utilisé pour des diagnostics territoriaux infra-régionaux.

3/ une utilisation pour dresser en ce moment une cartographie fine de Paris et de la première couronne, afin d'y repérer notamment les concentrations d'emploi et ce, afin de mieux desservir en transports, de redessiner au besoin, les réseaux existants et aussi d'avoir une réflexion en termes de services... un usage sur lequel reviendra Michèle-Angélique Nicol.

Ces utilisations montrent 3 aspects dont je voudrais souligner l'importance :

- l'adaptation de cet outil qu'est l'ERE à la demande de diagnostics territoriaux qui

1 : ne sont pas forcément calés sur des limites administratives, d'où l'intérêt de données à l'adresse

2 : permettent la caractérisation d'un territoire par rapport à un ensemble régional ou départemental de façon cohérente et Nathalie Sipres reprendra dans son propos l'utilisation que peut en faire l'ANPE ;

- cet outil est un instrument qui sert à déterminer des actions : en matière d'aménagement, Michèle-Angélique Nicol, en donnera un exemple avec le PLU de Paris, mais aussi pour des structures comme l'ANPE afin d'appuyer des décisions d'implantation territoriale et Nathalie Sipres en parlera.

- enfin, troisième aspect, sur lequel je voudrais insister : l'ERE est un outil partagé entre l'INSEE bien sûr, la DREIF, l'APUR, la Ville de Paris, le CRIF, l'IAURIF.

Le fait que des organismes comme ceux là soient impliqués dans son suivi permet de relayer les demandes de terrain et donc d'ajuster la production de statistiques à l'expression des besoins et la connaissance intime qu'ils en ont leur permet d'utiliser au mieux cette source en tenant compte des redressements inhérents à toute collecte de données.

En modifiant le système de production de données, ces aspects positifs seront-ils sauvegardés ? C'est bien sûr la question que nous poserons à Jean-François Royer qui nous exposera le projet CLAP.

UTILISATEURS DES STATISTIQUES SUR L'EMPLOI LOCALISE

LE DISPOSITIF ACTUEL : L'ENQUETE REGIONALE
SUR L'EMPLOI (ERE)

ISABELLE ANXIONNAZ, INSEE ILE-DE-FRANCE

L'enquête régionale sur l'emploi (ERE) a pour objectif d'évaluer au niveau de la commune (ou de l'arrondissement dans le cas de Paris) les emplois salariés **publics** et **privés** par activité (niveau 70 de la nomenclature) présents en Ile-de-France au 31 décembre d'une année donnée.

Contrairement à son appellation, l'ERE n'est pas une enquête, mais un dispositif statistique utilisant des fichiers administratifs, complété par une enquête postale.

La première ERE a été mise en place par l'IAURIF, l'APUR et la DREIF et portait sur les effectifs au 31 décembre 1978. Elle a ensuite été reconduite régulièrement pour l'observation de l'emploi au 31 décembre des années 1981, 1984, 1990, 1994 et 1997.

La septième ERE porte sur les effectifs au 31 décembre 2000. Elle a été conduite par l'INSEE en partenariat avec le Conseil Régional, l'IAURIF, la DREIF, l'APUR et la mairie de Paris.

Elle comptabilise des postes de travail déclarés par l'employeur à la différence des enquêtes-ménages qui ne dénombrent que les emplois principaux.

Les principes de l'opération, synthèse combinant plusieurs sources, sont les suivants :

- seuls les emplois salariés sont dénombrés ;
- les sources administratives et statistiques existantes sont mobilisées au maximum ;
- les lacunes de ces sources sont comblées par une enquête postale ;
- la répartition entre secteur public et secteur privé ne relève pas d'une logique économique mais d'une logique de source propre à cette opération ;
- la méthodologie des enquêtes précédentes est en grande partie reconduite pour assurer des comparaisons.

L'enquête postale a reçu l'avis d'opportunité du Comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES) et a été reconnue d'intérêt général par le comité du label du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

Les emplois du secteur public sont appréhendés de différentes manières selon qu'ils concernent la fonction publique d'Etat, la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale.

La principale source d'information concernant la **fonction publique d'Etat** est le fichier de paye des agents de l'Etat fourni par la Direction générale de

l'INSEE qui permet de localiser les effectifs (au 31/12/2000) répartis par sexe à la commune.

Ce fichier comporte les agents des ministères et des services déconcentrés, de l'enseignement public sous contrat, des établissements publics nationaux, de la Poste et de France-Télécom.

Les informations relatives à la **fonction publique hospitalière** proviennent directement de l'Assistance Publique/Hôpitaux de Paris (AP/HP) pour le personnel des Hôpitaux de Paris et de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) pour le personnel des hôpitaux publics.

Les emplois recensés concernent les personnels médicaux et non médicaux. Pour limiter les doubles comptes, seuls les praticiens hospitaliers sont concernés ; les attachés, internes et étudiants sont exclus du champ.

Les informations relatives à la **fonction publique territoriale** concernent les agents communaux et départementaux, les syndicats intercommunaux et d'autres organismes à vocation territoriale. Elles proviennent principalement de l'enquête « collectivités territoriales » menée par l'INSEE.

Cette enquête ne fournissant pas de données par établissement, des enquêtes spécifiques ont été menées pour les collectivités territoriales à cheval sur plusieurs communes (Office départemental d'HLM en syndicat intercommunal) et pour localiser à l'arrondissement les collectivités territoriales parisiennes.

Le secteur privé est défini dans l'ERE comme tout ce qui n'appartient pas au secteur public et comprend notamment les grandes entreprises nationales (Aéroports de Paris (ADP), Air-France, EDF-GDF, RATP, Renault...), les organismes consulaires et professionnels, les caisses de sécurité sociale, les sociétés d'économie mixte.

L'emploi a été estimé à partir de la source UNEDIC, après vérification de l'existence des entreprises dans les fichiers SIRENE et DADS. Pour certaines d'entre elles, les informations ont été récupérées dans les DADS. La localisation des établissements des entreprises, provient prioritairement du fichier SIRENE ainsi que l'activité principale exercée (APE).

En complément, une enquête postale a été réalisée auprès de 1 600 entreprises environ sélectionnées après une confrontation des fichiers Sirène, Unedic et DADS sur les années 1998 et 1999 et calcul d'indicateurs de divergence sur les effectifs et le nombre d'établissements.

Enfin, dans un but d'exhaustivité, les salariés agricoles et les services domestiques ont été ajoutés à partir des données estimées par la direction générale de l'INSEE et localisés au niveau départemental.

L'Enquête Régionale sur l'Emploi permet donc de disposer d'informations finement localisées. Comme toute source statistique, sa précision diminue cependant avec la taille du niveau géographique étudié, ce qui nécessite une utilisation prudente des données sur les petits domaines.

Enfin, bien que les principes d'élaboration des ERE soient quasiment identiques au cours du temps, un « effet source » lié à l'évolution de fichiers utilisés doit être signalé, ce qui peut gêner les comparaisons d'une ERE à l'autre.

Anne-Marie ROMERA

Merci pour cette description rapide et néanmoins très complète. On va passer à des exemples d'utilisation de cet outil qu'est l'ERE d'abord par l'ANPE régionale ensuite par l'Atelier parisien d'urbanisme.

UTILISATEURS DES STATISTIQUES SUR L'EMPLOI LOCALISE

LES UTILISATIONS OPERATIONNELLES DE L'ERE :

CARACTERISER SON TERRITOIRE POUR ECLAIRER SON ACTION

NATHALIE SIPRES, ANPE

L'intervention va porter essentiellement sur la façon dont nous exploitons l'ERE à l'ANPE, pas seulement celle de 2000 mais également celle de 1997.

L'ANPE est un acteur local de l'emploi qui intervient tout autant sur les volants de la demande et de l'offre d'emploi.

Sa mission centrale est bien de favoriser, contribuer au retour sur le marché du travail des personnes privées d'emploi et, pour ce faire, rechercher toutes les opportunités sur un territoire donné.

En ce sens, toute information qui contribue à caractériser le tissu économique est essentielle pour son action.

Donc nous sommes preneurs des exploitations sur l'emploi que peut faire l'INSEE, entre autres sur l'ERE. J'ai intitulé le titre de mon intervention « caractériser son territoire pour éclairer son action ». C'est bien la vocation de l'ERE.

Je dis « son territoire » car nous n'avons pas tous le même.

Le nôtre n'est pas forcément celui des frontières administratives classiques. Chacun a son territoire. Et ce n'est pas un défaut dans le sens où chacun des territoires définis a bien vocation à répondre à une question en particulier donc il n'est pas farfelu que nous n'ayons pas tous le même.

Cela veut dire que quand on souhaite caractériser son périmètre d'intervention il faut descendre à des niveaux de finesse en terme de source importants.

L'unité de compte que constitue la commune est la solution pour que chacun y trouve son compte car elle permet de recomposer les données sur nos périmètres propres afin d'enrichir les autres éléments à notre disposition. C'est tout l'intérêt pour nous de l'ERE.

Au même titre, la Direction Régionale de l'ANPE a, les années précédentes, réalisé des exploitations spécifiques de l'ERE 97 et du recensement 99 qu'elle a mises à disposition de son réseau.

Quelques mots sur l'ANPE en Ile-de-France.

Nous avons 140 agences locales ANPE, une quarantaine d'autres structures qui sont soit des points relais qui sont des modes de délivrance démultipliés d'une agence locale soit des unités spécialisées càd dédiées à des publics en particulier (cadres, travailleurs handicapés ...).

L'objectif est qu'à travers l'exploitation d'un certain nombre de sources nous puissions appuyer nos équipes locales et les éclairer dans leurs actions. L'idée n'est pas de « mesurer pour mesurer ».

L'idée est de « mesurer pour mieux agir » et répondre au mieux à notre rôle d'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi.

Souvent on voit surtout de notre activité la partie dédiée à la réception des demandeurs d'emploi mais pour les placer encore faut-il qu'on leur trouve des solutions d'emploi. Donc une grosse partie de notre activité qui est moins visible de l'extérieur consiste à **aller chercher des emplois** là où il y en a et à recueillir les offres d'emploi pour les mettre à disposition des demandeurs.

Grosso modo en Ile-de-France l'ANPE recueille annuellement environ 650 000 offres d'emploi. Pour avoir une politique d'intervention pertinente en direction des entreprises encore faut-il être au clair sur le tissu économique du territoire des agences locales.

L'intérêt de l'ERE pour nous est que cela va au-delà des données d'activité dont on dispose déjà et que cela nous permet d'avoir une **vision d'ensemble du tissu économique** et de la structure de l'emploi.

Il existe d'autres sources : il existe la source UNEDIC mais qui est strictement sur le champ des services marchands non agricoles. L'intérêt de l'ERE est qu'elle nous donne un panorama complet de l'emploi en insérant tout le reste de l'emploi public. Elle déborde le seul champ des services marchands non agricoles. **C'est la seule source complète, à ma connaissance, sur l'emploi salarié dans les territoires.**

Au-delà de la source UNEDIC nous avons effectivement nos propres données liées à notre activité : ce sont les **offres d'emploi que l'on collecte**. Mais elles présentent des **limites fortes** : d'une part il s'agit de flux et pas de stocks. Ce sont des « gros mots » de statisticiens mais cela vaut le coup de s'y arrêter. Les offres d'emploi que l'on collecte sont le reflet des recrutements et les recrutements ne sont pas nécessairement le reflet du poids de l'emploi.

En l'espèce vous pouvez avoir des secteurs d'activité qui ont beaucoup de recrutement mais qui ne sont pas nécessairement très créateurs d'emploi et dont le poids dans l'emploi local est relativement marginal donc leur impact est relativement faible.

Il y a par exemple des secteurs qui traditionnellement ont des turn-overs assez élevés. Un même emploi va générer dans la même année plusieurs offres d'emploi. A travers les statistiques de flux de recrutement, on a l'impression qu'ils ont un poids extrêmement élevé, voire conclure en les rapprochant aux volumes de demandeurs d'emploi que ce sont des secteurs en tension alors que concrètement ramené à leur poids dans l'emploi on peut constater que ce ne sont pas eux qui caractérisent principalement le tissu économique du territoire. **Avec une seule donnée on peut avoir une vision déformée de la réalité.** Je reviens sur ce que disait ce matin Claude Arquembourg : il faut toujours avoir en tête

que tous les carrés ne sont pas tous étanches. Quand on rentre dans une source il faut bien veiller à ce qu'elle soit le reflet de la réalité. Les mouvements d'embauches ne sont pas nécessairement le reflet du tissu économique local et du poids des secteurs d'activité. Ils ne sont pas toujours le reflet que tel secteur soit ou ne soit pas en déclin.

De plus, il y a une partie des offres d'emploi qui échappent à l'ANPE. Certaines entreprises recrutent par leurs propres filières et plus généralement une partie des recrutements ne profite pas aux demandeurs d'emploi, soit parce qu'ils profitent à des salariés déjà actifs soit parce qu'ils sont captés par des nouveaux arrivants sur le marché du travail comme les jeunes qui sortent du système scolaire. Pour nous, il est intéressant d'avoir une vision complète de l'emploi au-delà de nos offres parce que cela nous permet de savoir où on doit les chercher, quels types de secteurs d'activité il faut aller creuser pour élargir les opportunités d'emploi mises à disposition des demandeurs. L'objectif est de rendre plus transparent le marché du travail. Pour ce faire il faut savoir où aller piocher.

Voilà l'utilisation opérationnelle de l'ERE.

Il est essentiel de disposer de données d'ensemble plus structurelles afin d'affiner son diagnostic local au-delà des instantanés conjoncturels, notamment pour pouvoir inscrire son action dans la durée tout en éclairant sa politique d'intervention au quotidien sur des segments imparfaitement connus.

Je ne pense pas qu'en tant qu'opérateur on puisse construire sa politique d'intervention uniquement sur les mouvements conjoncturels. Au contraire en tant qu'acteur de l'emploi il faut pouvoir répondre à une double dimension : que fait-on dans l'immédiat par exemple quand un secteur se casse la figure ou connaît une montée en charge soudaine et que fait-on pour agir avec pertinence dans le temps ? Les données structurelles permettent de caractériser un tissu économique et de savoir dans la durée quelles sont les grandes évolutions. Les évolutions dites structurelles ne se voient que dans la durée.

En revanche s'il y a un marché de l'emploi local, il n'y a pas un marché du travail local en Ile-de-France.

L'ornière dans laquelle il est facile de tomber est d'avoir une tentation adéquatniste en disant : « j'ai tant de demandeurs d'emploi, tant d'offres d'emploi...tout cela se marie au niveau local et tout va bien » ou inversement « il y a un décalage quantitatif ou qualitatif il faut que je construisse des solutions d'adaptation et je vais régler le problème ». En fait, pas du tout ! La démonstration qui a été faite ce matin est particulièrement pertinente.

En tant qu'opérateur, on le mesure au quotidien. On sait très bien que les actions que l'on mène localement peuvent avoir un rayonnement qui dépasse le local.

C'est pourquoi, nous avons également exploité le recensement 99 dans la même logique notamment sur la partie des migrations alternantes domicile-travail.

Les conseillers de l'ANPE le savent puisqu'ils le vivent au quotidien. Les maillages des réseaux de transport ont par exemple une incidence beaucoup plus forte sur la zone de recherche d'emploi des demandeurs d'emploi et donc sur la population active occupée que le territoire administratif. Un demandeur d'emploi d'Arcueil ne va pas nécessairement répondre à des offres d'emploi qui sont à Choisy-le-Roi ou Créteil. Il va centrer sa recherche d'emploi sur la ligne du RER B. La ligne du RER B passe par 4 départements. L'emploi local ne va pas nécessairement aux demandeurs d'emploi locaux. Même raisonnement : quand il y a un plan social sur un territoire et une entreprise qui ferme on le voit assez vite sur le recueil des offres d'emploi mais il n'y a pas forcément de relation directe avec l'augmentation de la demande d'emploi locale. Ce n'est pas mécanique. L'exploitation des données communales du recensement permet aux acteurs locaux et départementaux de mesurer ces phénomènes.

Les actifs bougent. Il n'y a pas de marché du travail local en tant que tel. L'objectif est bien de caractériser son territoire pour agir mais cela suppose d'agir avec vigilance et de prendre toutes les dimensions d'un problème et de ne pas rentrer uniquement dans une démarche adéquationniste. Il faut à un moment savoir sortir de la vision locale pour pouvoir revenir au régional.

On a plein d'exemples pour illustrer le risque de se tromper de diagnostic et de solution faute d'avoir bien défini le périmètre pertinent. Il y avait ce matin à la radio un débat sur l'augmentation du prix du tabac. On disait qu'une augmentation de 11°/° des cigarettes faisait baisser de 8°/° la consommation. Quelqu'un avec pertinence répondait aux journalistes que la baisse de la consommation est mesurée à travers la baisse des ventes et que pour toute la zone frontalière la vente s'est déportée sur l'étranger. C'est la démonstration parfaite que la relation de cause à effet n'est pas si évidente que cela. Ce n'est pas parce que vous avez -8°/° de ventes que vous avez -8°/° de fumeurs.

Mesurer pour agir : oui mais agir avec précaution et pertinence en essayant de se dire que l'on n'est pas isolé et que les interactions sur le territoire sont très fortes en particulier en Ile-de-France où on a une non-étanchéité des marchés de l'emploi locaux.

Enfin, nous avons également un autre intérêt à la mise à disposition des données locales de l'ERE au même titre que celles du recensement.

Comme tout organisme vivant, l'ANPE est conduite à faire évoluer son maillage territorial et ses implantations afin de prendre en compte les grandes évolutions spatiales du tissu économique et de la population. Par ailleurs, nous avons développé depuis un certain nombre d'années une politique de délivrance des services qui déborde le territoire des agences locales.

Ceci notamment à travers les diagnostics locaux de la globalisation que notre collègue de la DDTEFP évoquait ce matin. Nous sommes amenés à travailler également en bassin.

L'ANPE a mis en place des organisations ad hoc sur les bassins d'Orly, de Roissy, du MIN de Rungis etc.. qui peuvent dépasser le périmètre local ou départemental mais qui renforcent l'efficacité de nos actions. Ce type d'organisation qui fédère plusieurs agences locales sur des bassins d'emploi a été multiplié ces dernières années.

Dans ces cas on est amené à faire travailler nos agences locales en réseau avec un système d'équipes professionnelles dans chaque agence locale. L'idée est d'augmenter l'expertise des conseillers sur des métiers et des secteurs spécifiques en mutualisant l'activité au sein de bassins d'emploi. Chaque équipe professionnelle est en charge d'un ou de plusieurs secteurs d'activité et a la responsabilité d'un portefeuille d'entreprises et de demandeurs d'emploi.

L'ERE nous permet d'identifier des territoires où on a des dominantes qui apparaissent et elle vient compléter ce qu'on peut déjà observer à travers nos offres d'emploi et la demande d'emploi. Le niveau communal nous permet toutes les agrégations possibles. C'est un outil qui nous permet de faire des simulations sur des choix organisationnels ou des choix d'implantation. Ce n'est pas le seul outil mais cela permet d'avoir une convergence de données qui évite de faire des choix erronés.

Pour conclure, je dirais qu'en tant qu'acteur local de l'emploi nous sommes principalement utilisateur. A l'échelon régional, le gros de notre activité statistique est tournée vers notre réseau et dès qu'on peut compléter ce regard avec d'autres sources on est toujours à l'affût. On essaie de ne pas être trop exigeant tous les jours avec l'INSEE. Les calendriers de production sont parfois extrêmement lourds.

Ce qui est toujours compliqué à faire passer par rapport aux besoins statistiques c'est que les statistiques ont principalement vocation à résumer la réalité et parfois on oublie le mot « résumer ». Elles ont bien vocation à résumer

des observations individuelles et dès lors qu'on résume des observations individuelles on appauvrit l'information. Sinon on compte tous les individus. Parfois je réponds à certaines demandes de notre réseau qu'à part mettre une puce dans le cerveau de chacun des acteurs que ce soient des employeurs ou des demandeurs d'emploi j'ai peur qu'on ne puisse pas toujours répondre à vos besoins même si on les comprend.

De plus, il faut aussi être vigilant sur les règles du secret statistique, dès lors que l'on descend à un niveau très fin et que l'on peut arriver à identifier les acteurs. Il est de la responsabilité des producteurs de nous alerter, de nous le dire parfois fermement. Cela répond à un certain nombre de règles juridiques donc il faut être vigilant.

Anne-Marie ROMERA

Merci de cette présentation très vivante de l'outil ERE.

UTILISATEURS DES STATISTIQUES SUR L'EMPLOI LOCALISE

LES UTILISATIONS OPERATIONNELLES DE L'ERE :

UNE CARTOGRAPHIE PRECISE DE L'EMPLOI
POUR UN MEILLEUR DIAGNOSTIC URBAIN

MICHELE-ANGELIQUE NICOL, APUR

Il s'agit de vous montrer en quoi il est important pour les « techniciens » de l'urbanisme de disposer de sources statistiques sur l'emploi à un niveau fin pour répondre aux demandes des élus et pour construire un discours étayé et cohérent en matière de proposition d'aménagement.

1. L'ERE : un outil statistique partagé

Outre les qualités intrinsèques de l'ERE en tant que source statistique localisée sur l'emploi, l'un des grands avantages de cet outil est qu'il est réalisé en partenariat (INSEE, IAURIF, DREIF, Ville de Paris, CRIF, APUR).

- Ce partenariat est important pour la **maîtrise de l'outil statistique** : les partenaires ont suivi du début à la fin l'élaboration de l'ERE, ont eu connaissance des fichiers utilisés, des difficultés rencontrées et ont ainsi pu participer aux arbitrages qui s'avèrent nécessaires lors de tout appariement de fichiers.

Les partenaires, en tant que futurs utilisateurs de données, acquièrent ainsi une meilleure connaissance des atouts, des contraintes d'utilisation et des limites de la source statistique.

- Le partenariat permet également une **meilleure prise en compte des préoccupations de l'utilisateur** par le fournisseur de données. Ainsi, les partenaires ont pu définir ensemble les informations qu'il était essentiel de faire figurer dans le fichier que nous allons utiliser et confronter les résultats de la base à leur connaissance du terrain.

- Enfin, en tant que partenaire, nous avons également le **privilege d'accéder au fichier détail**, c'est-à-dire d'avoir la liste de l'ensemble des établissements d'Ile-de-France employant des salariés, leur adresse, leur code NAF... Ce privilège est essentiel pour notre travail car il nous permet d'utiliser des données au niveau infra-communal (cartographie à l'IRIS, l'îlot, à l'établissement), sous réserve du respect du secret statistique dans la diffusion des données.

2. Préalable à la cartographie : le géocodage

Avant tout travail de cartographie, il faut **géoréférencer (géocoder)** la base de données. Dans le cas de l'ERE, il s'agit d'affecter un code îlot ou des coordonnées (x;y) à chaque établissement en fonction de son adresse.

- Pour cela, il existe des **tables de passage** qui permettent un géocodage automatique. Cette technique donne de très bons résultats pour l'emploi privé. Ainsi, 93% des emplois salariés parisiens ont pu être géocodés de cette façon.

En petite couronne les résultats sont variables : entre 82% et 96% des emplois ont pu être géocodés automatiquement.

- Pour Paris, nous avons recherché les erreurs sur les établissements de plus de 100 salariés qui n'avaient pas pu être géocodés automatiquement. Cette démarche a consisté à vérifier les orthographes des adresses et surtout vérifier l'existence des adresses.
Cette recherche d'adresses s'est faite essentiellement grâce aux pages jaunes et des comparaisons avec le fichier SIRENE.
- L'emploi public a nécessité un traitement particulier. En effet, l'emploi public est rarement réparti par établissements, donc plus des $\frac{3}{4}$ des emplois publics n'ont pas pu être géocodés automatiquement.
Nous avons donc réaffecté les effectifs d'emplois publics grâce aux listes d'équipements dont nous disposons et en utilisant également le bottin administratif, en fonction de la taille de chacun des établissements.
Cette démarche est certes moins fiable que celle utilisée pour l'emploi privé mais permet d'affecter grosso modo les emplois publics à des îlots, sachant que ce travail n'est utilisé qu'en vue de faire de la cartographie.
- Les résultats obtenus pour Paris après ces deux manipulations sur l'emploi privé et sur l'emploi public sont satisfaisants.
Pour l'emploi privé, près de 98% des établissements et près de 96 % des emplois sont géocodés.
Pour l'emploi public, près de 96% des emplois ont pu être affectés à un îlot.

3. Application aux projets d'urbanisme

- Le géocodage à l'îlot du fichier ERE a permis de réaliser plusieurs cartes de localisation de l'emploi dans le cadre du diagnostic PLU (voir annexe pages 84 à 89).
Ainsi, nous avons pu réaliser cette carte de densités d'emplois à l'IRIS : cette carte montre bien le contour des zones de forte densité d'emploi sur la rive droite, ainsi que les pôles de la rive gauche (Citroën-Cevennes ; Montparnasse, Gare de Lyon-Bercy-Tolbiac).
C'est ainsi que des croisements de données avec le RP, à l'îlot ont pu être réalisés et permettent d'obtenir ce type de carte « ratio emplois-habitat » à l'îlot. On peut distinguer les secteurs où l'emploi domine très fortement ou fortement, les secteurs où l'habitat domine très fortement ou fortement et les secteurs d'occupation mixte du territoire.
- Les diagnostics issus de ces travaux ont permis d'élaborer certaines cartes du PADD sur l'affirmation de la place de l'emploi au cœur de la métropole.
La première carte affirme ainsi, par exemple, la volonté de préserver et renforcer l'habitat dans les secteurs d'emploi dense et de parallèlement

développer l'emploi dans les tissus à dominante résidentielle. La diversité des fonctions est préservée et encouragée dans secteurs mixtes.

La seconde carte fait des propositions plus thématiques : affirmation de la place de Paris comme centre de recherche ; l'encouragement des nouvelles technologies ; la création d'emplois dans les quartiers défavorisés ou la création de nouveaux pôles d'emplois.

Conclusion

Comme les différentes cartes l'ont montré, les « phénomènes » cartographiés ne s'arrêtent aux frontières de la commune ou de l'arrondissement. Les données fines permettent de mieux les caractériser géographiquement et d'apporter une réponse appropriée en termes d'aménagement et d'urbanisme.

Bien sûr, la finesse de l'information est également indispensable pour les données statistiques autres que celles pour l'emploi, ce qui pourrait faire l'objet d'un autre colloque....

Une cartographie précise de l'emploi pour un meilleur diagnostic urbain

Colloque du CRIES – 20 octobre 2003

1. L'ERE : un outil statistique partagé

- Importance du partenariat pour les utilisateurs :
 - ❖ Meilleure connaissance des atouts de la source
 - ❖ Meilleure appréhension de ses limites
 - ❖ Meilleure intégration de ses contraintes d'utilisation

1. L'ERÉ : un outil statistique partagé

- Importance du partenariat pour le producteur de données :
 - ❖ Meilleure prise en compte des préoccupations de l'utilisateur
 - ❖ Validation des données par un regard extérieur proche du « terrain »

1. L'ERE : un outil statistique partagé

- Le fichier détail, un avantage essentiel pour la cartographie à l'îlot :
 - ❖ Possibilité d'accéder à des données infra-communales
 - ❖ La condition : respecter le secret statistique dans la diffusion des données

2. Un préalable à la cartographie : le géocodage

- Géocodage automatique
 - ❖ Une table de passage permet d'affecter un code îlot à chaque adresse
 - ❖ Près de 93 % des emplois salariés privés parisiens géocodés de cette façon
 - ❖ Pour les communes de petite couronne les résultats sont variables : de 82 % à 96% d'emplois privés géocodés

2. Un préalable à la cartographie : le géocodage

- Analyse et traitement des « rejets »
 - ❖ Recherche uniquement sur les établissements de plus de 100 salariés
 - ❖ Vérification de l'orthographe des adresses, des communes...
 - ❖ Recherche des adresses sur pages jaunes, fichier Sirene...

2. Un préalable à la cartographie : le géocodage

- Le cas de l'emploi public
- ❖ La plupart des établissements n'ont pas pu être géocodés automatiquement
- ❖ Beaucoup d'effectifs n'étaient pas affectés à des établissements
- ❖ Répartition des effectifs en fonction des listes d'équipements publics et des adresses du bottin administratif

2. Un préalable à la cartographie : le géocodage

- Les résultats obtenus
- ❖ Emploi privé : après traitement des rejets, 97,8% des établissements et 95,5% des emplois parisiens sont géocodés
- ❖ Emploi public : après répartition des effectifs, 95,5% des emplois publics parisiens sont affectés à un îlot

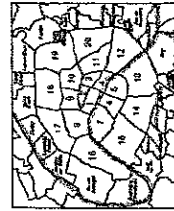
3. Application aux projets d'urbanisme

- Réalisations de cartes
du diagnostic PLU

**DENSITÉ
D'EMPLOI SALARIÉ
2000**
Paris

ANCIENS CRÉANCIERS SAUVÉS &
INTECITO (CRÉANCIERS
SAUVÉS & SAUVÉS DE 1995,
NOUS VOUS ET ESPACE VERT)

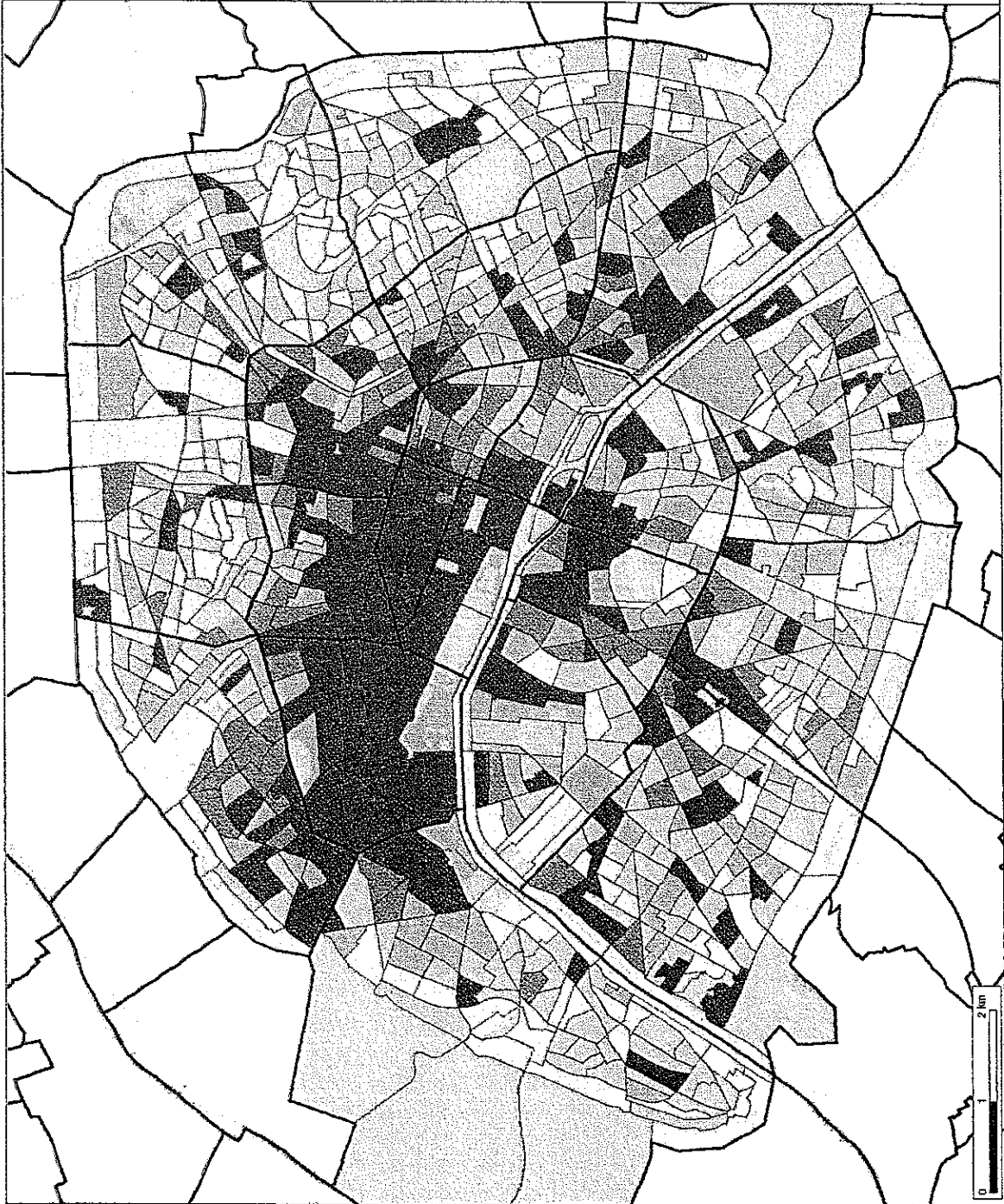
- plus de 400
- de 300 à 400
- de 200 à 300
- de 100 à 200
- moins de 100



Le fond de plan utilisé fait apparaître
en gris les emprises, les placards
et les bâtiments non bâtis et espaces
verts.

Source : Paris, *Économie Régionale*
Emploi 2000 (INSEE)

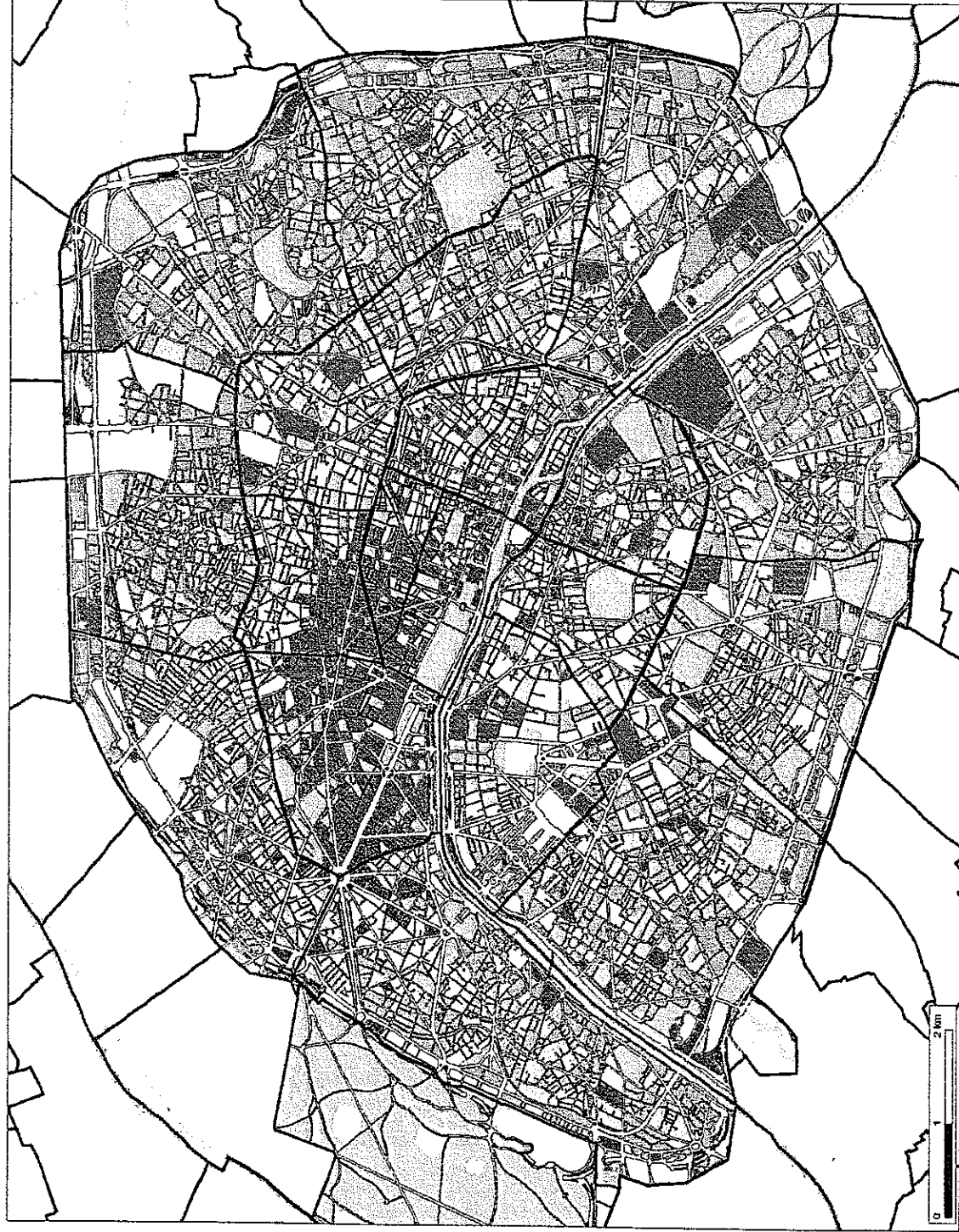
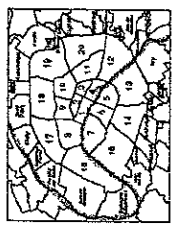
apur
ANCIENS CRÉANCIERS SAUVÉS &
INTECITO



OCCUPATION DOMINANTE
Population 1999
Emploi salarié 2000
 Paris

- Dominante habitat**
- Plus de 50 % de logements sociaux
 - Plus de 1 habitant pour 4 salariés
- Dominante emploi**
- Plus de 50 % de salariés pour 1 habitant
 - Plus de 4 salariés pour 1 habitant
- Occupation mixte**
- Plus de 50 % de logements sociaux et de salariés pour 1 habitant
- Occupation faible**
- Plus de 50 % de logements sociaux et de salariés pour 1 habitant
- Autre cas**
- Plus de 50 % de logements sociaux et de salariés pour 1 habitant

Les données relatives aux zones de population sont disponibles à la demande de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).
 Les données relatives aux zones de population sont disponibles à la demande de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).
 Les données relatives aux zones de population sont disponibles à la demande de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

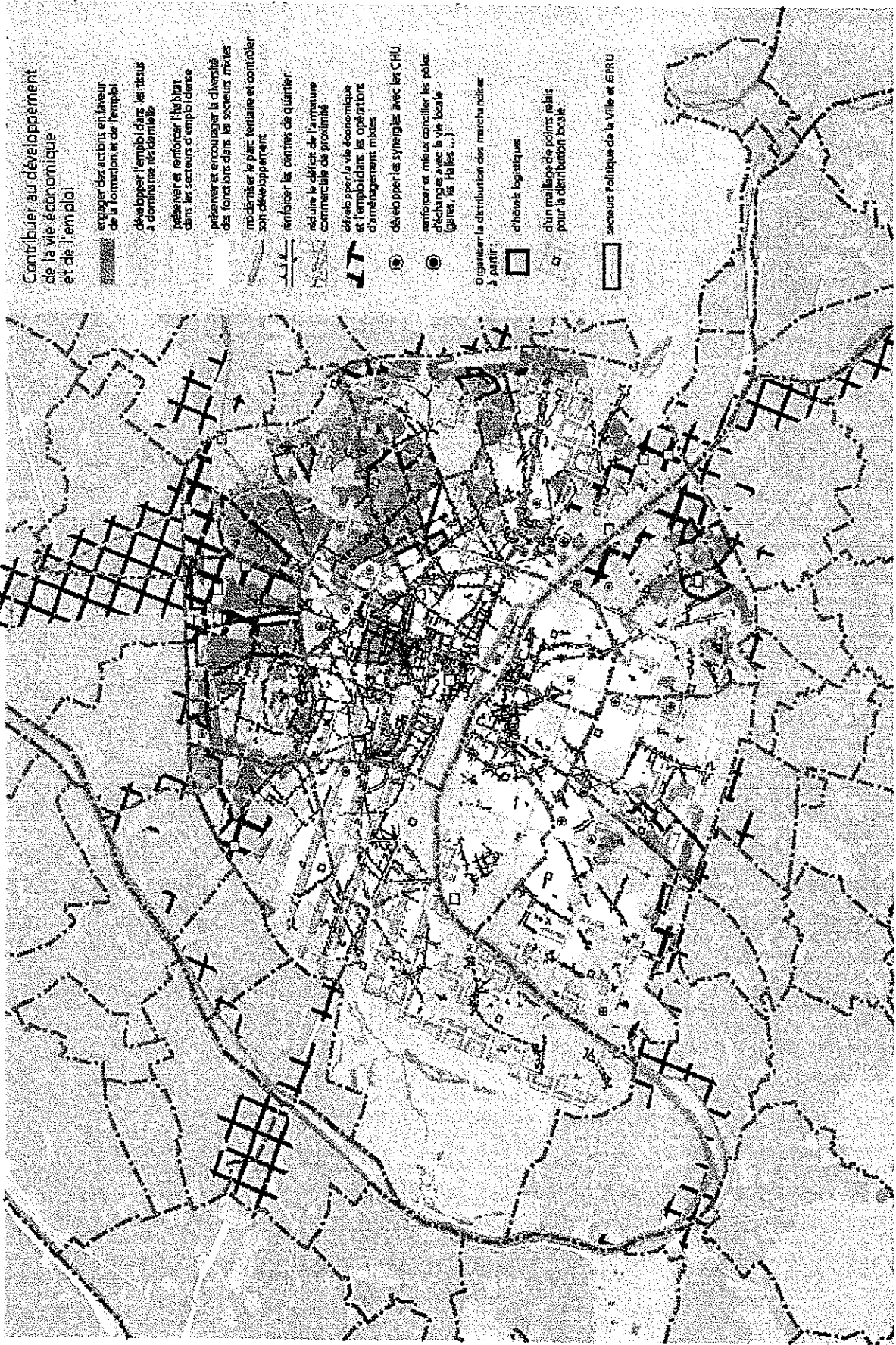


apur
 Agence Parisienne d'Urbanisme

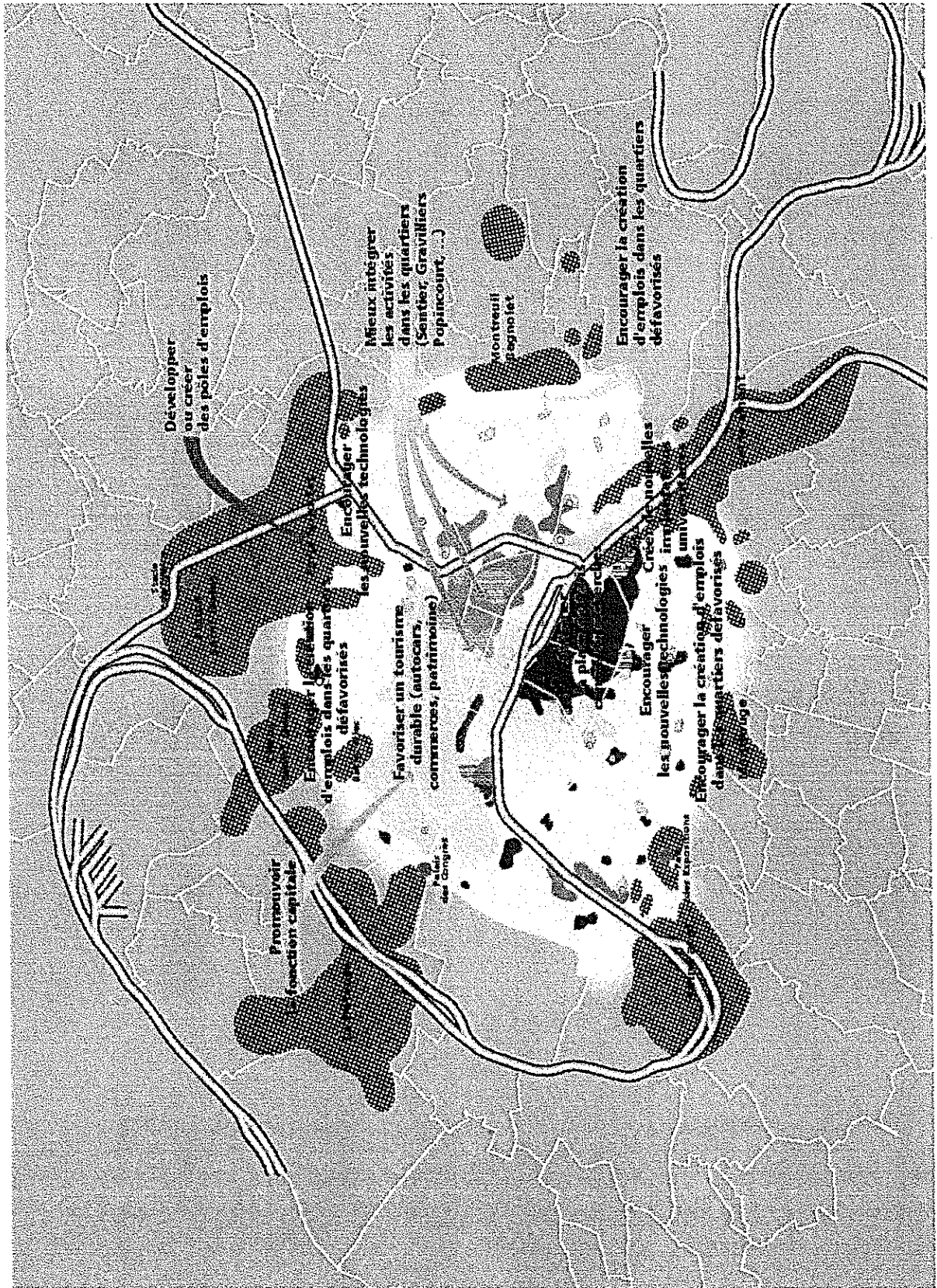
3. Application aux projets d'urbanisme

- Traductions dans les documents graphiques du PADD de Paris

AFFIRMER LA PLACE DE L'EMPLOI A PARIS AU COEUR DE LA METROPOLE



AFFIRMER LA PLACE DE L'EMPLOI A PARIS AU COEUR DE LA METROPOLE



UTILISATEURS DES STATISTIQUES SUR L'EMPLOI LOCALISE

LES PROJETS POUR DEMAIN : CLAP
CONNAISSANCE LOCALE DE L'APPAREIL PRODUCTIF

JEAN-FRANCOIS ROYER, INSEE DIRECTION GENERALE

Anne-Marie ROMERA

On a vu deux exemples très concrets d'utilisation de l'ERE qui répondent de ce fait aux besoins d'organismes aussi différents que l'ANPE Ile-de-France et l'Atelier parisien d'urbanisme. On nous a expliqué ce matin que nous étions une région particulière et qu'on était riche justement parce que l'on avait beaucoup de données et beaucoup d'organismes. Monsieur ROYER, vous allez nous expliquer pourquoi on passe à un système différent et en particulier parce qu'il faut homogénéiser avec le reste du pays.

Jean-François ROYER

Je suis responsable du département de l'action régionale à la direction générale de l'INSEE. Il y a dans les missions de ce département la réalisation d'un certain nombre de systèmes d'information nationaux territorialisés parmi lesquels celui que nous avons appelé CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif).

Je vais essayer dans un premier temps de décrire ce projet, ses différentes caractéristiques comme Isabelle Anxionnaz l'a fait tout à l'heure pour l'Enquête régionale sur l'emploi, et dans un deuxième temps j'appuierai sur deux points particuliers qui me semblent intéressants pour la discussion.

Même si la situation est tout à fait différente selon les points du territoire national, le besoin que vous ressentez ici d'études territoriales finement localisées du système productif est ressenti partout. Il est ressenti à l'occasion de restructurations, pour la gestion des agences pour l'emploi, il est ressenti partout sur le territoire national. Ce besoin pour lequel des organismes se sont mobilisés pour répondre de longue date dans la région Ile-de-France nous pensons maintenant qu'il faut apporter une réponse qui soit, pour partie au moins, valable sur l'ensemble du territoire. **L'objectif de CLAP c'est bien la capacité de faire des diagnostics territoriaux sur des zones à limites variables.** Les utilisateurs où qu'ils se trouvent ne peuvent pas se contenter de propositions dans des limites territoriales fixes. Ils souhaitent retrouver les découpages, qu'il s'agisse de communautés d'agglomération, de pays, de zones d'emploi ou d'aires d'influence de l'agence pour l'emploi dans leurs propres découpages, voire dans un certain nombre de cas de découpages infra-communaux liés à la politique de la ville. Il y a aussi dans le besoin l'aspect comparaison et l'aspect capacité d'obtenir des données non seulement sur un territoire particulier, mais de pouvoir les mettre en rapport, en comparaison avec des données analogues sur d'autres territoires choisis par l'utilisateur. L'opération « Connaissance locale de l'appareil productif » à l'INSEE veut répondre à ce besoin et se tourne naturellement vers les sources

administratives. Il n'y a pas beaucoup de choix d'ailleurs. Dans la mesure où l'on veut faire une opération extrêmement vaste, nationale avec un niveau géographique fin ou bien on s'appelle le recensement de la population et on a le budget correspondant ou bien on se tourne vers les sources administratives. Il n'y a pas un deuxième budget de même niveau dans les affaires statistiques localisées. Les sources administratives que CLAP va mobiliser sont les suivantes :

- d'abord le répertoire SIRENE, le répertoire d'identification des entreprises et des établissements. Puisque c'est l'INSEE qui attribue le numéro SIRET et SIREN et le code APE, il permet à l'INSEE d'être alerté très rapidement sur les créations mais évidemment il ne permet pas ensuite de faire vivre l'information sur les entreprises et établissements correspondants. Nous mettons l'accent sur des sources sociales d'abord. Il y a 2 sources sociales principales : les bordereaux d'identification aux URSSAF aux unions de recouvrement de sécurité sociale et d'allocations familiales qui nous sont transmis en totalité à rythme trimestriel.

- La deuxième source privilégiée dans CLAP sont les déclarations annuelles de données sociales qui renseignent annuellement non seulement sur des variables globales sur l'établissement déclarant mais aussi sur chacun de ses salariés. Il y a en particulier une information sur la commune de résidence, sur la masse salariale pour chacun des salariés de l'entreprise. Cette source, les déclarations annuelles des données sociales, a comme autre avantage d'avoir un champ couvert large puisqu'elle couvre non seulement le secteur privé industriel, commercial et financier mais aussi le secteur public hospitalier et le secteur public des collectivités locales. Le seul secteur qui n'est pas couvert actuellement dans les déclarations annuelles de données sociales est le secteur public d'Etat pour lequel CLAP mobilisera une autre source qui est un fichier de paie de la fonction publique qui est transmis par la direction de la comptabilité publique à l'INSEE à rythme annuel.

Dans des étapes ultérieures enfin pour être complet du point de vue des sources, 2 autres sources seront mobilisées mais là pour introduire des éléments comptables au niveau des entreprises c'est la source **système unifié de statistiques d'entreprises** qui reprend en particulier les éléments des bénéficiaires industriels et commerciaux transmis par la DGI, la direction générale des impôts à l'INSEE et la source **liaison financière** dans une étape ultérieure qui permet de reconstituer un certain nombre de groupes à partir des déclarations des entreprises concernées.

Les sources administratives sont donc comme dans l'ERE majeures dans CLAP ce qui n'exclut pas comme dans l'ERE aussi des compléments notamment par des enquêtes auprès des entreprises multi établissements pour vérifier la

liste de leurs établissements (enquêtes EPM) voire par des appels directs aux entreprises en ultime recours .

Quelles sont les variables que nous suivrons dans CLAP ?

- Au premier rang vient naturellement *la localisation géographique* puisque la localisation géographique correcte de l'emploi salarié est au cœur de toute notre affaire ;

- *l'activité* naturellement aussi dans le code NAF ;

- *l'emploi salarié* en essayant de distinguer dans les établissements ce qui est non localisable quand cela arrive. Il y a un certain nombre de cas où une partie de l'emploi salarié d'un établissement n'a pas un emploi localisable au lieu où il est employé comme par exemple le personnel intérimaire ou les voyageurs de commerce.

- *Les rémunérations salariales* qui figurent dans les URSSAF comme dans les déclarations annuelles de données sociales .

- *Les caractéristiques de l'entreprise*. Ultérieurement nous irons aux *caractéristiques de l'entreprise* c-à-d à l'affectation entreprise par entreprise d'un certain nombre de variables comptables dans le système CLAP.

Les traitements qui sont à faire pour obtenir ces variables à partir de ces sources sont comme cela a été décrit pour l'ERE des **traitements d'appariement de sources** pour que l'identification soit bien la même dans toutes les sources. Il s'agit de s'assurer que l'on parle bien de la même chose sous le même numéro. Ceci pour un utilisateur semble aller de soi. Tous ceux qui ont déjà mis les mains dans la glaise de ce genre de choses s'aperçoivent tout de suite que cela ne va pas de soi. C'est bien là que réside le gros du travail : des traitements de mise en cohérence avec une mention particulière de ce que nous appelons le *dégroupement*, dont je vais dire un mot car c'est aussi au cœur du problème qui nous occupe cet après-midi. Le *dégroupement* c'est qu'un certain nombre d'entreprises ont obtenu, tout à fait à juste titre, de regrouper des déclarations auprès des URSSAF ou des organismes de sécurité sociale et de l'impôt, ne serait-ce que pour faciliter leur vie interne. Un exemple très connu est le secteur bancaire où l'ensemble des agences bancaires d'un rayon géographique peut tout à fait être déclaré sur une seule déclaration annuelle de données sociales. Si on attribue la totalité de cet emploi au point où se trouve le siège en question on court des risques importants. C'est le problème du *dégroupement* que l'on essaie de traiter par rapprochement de sources en espérant que cela ne se produit pas dans toutes les sources mais aussi par rapprochement avec des sources complètement externes comme le recensement de la population au lieu de travail. Une autre remarque que je veux faire sur ces traitements dans CLAP : nous organisons

un traitement par entreprise. Pour faire face à cette question de dégroupement de la manière la plus adéquate possible il nous a semblé que traiter en un seul point de l'INSEE l'ensemble des établissements d'une entreprise nous mettait en capacité de bien comprendre la manière dont cette entreprise déclarait son emploi sur l'ensemble du territoire national donc nous mettaient en situation de dégroupier cet emploi c'est à dire de le localiser finement aux différents établissements d'une façon correcte et conforme à la réalité du terrain. C'est une différence forte avec ce qui peut se produire quand les travaux sont organisés dans une seule région. Réciproquement un certain nombre d'établissements parisiens pourront être traités par des directions régionales de l'INSEE de province dans ce traitement par entreprise.

Le calendrier

Je vais prendre l'exemple de l'année 2003 donc des données couvrant l'ensemble de l'année 2003, ce que nous appelons dans notre jargon « la validité 2003 » pour distinguer de l'année de traitement ou de disponibilité des résultats. L'information sur l'année 2003 doit donner :

- en novembre 2004 une première version surtout fondée sur les URSSAF, un peu sur les déclarations annuelles des données sociales. Ce sera une version provisoire.
- en mars 2005 une version définitive donnant bien la localisation de l'emploi et des rémunérations.
- en décembre 2005 une version finale du fichier CLAP incluant les variables d'entreprise nécessitant un appariement avec des sources fiscales.

C'est le type de calendrier annuel car c'est une entreprise annuelle que nous essayons de mettre en place. Une bonne partie d'effort de l'INSEE vis à vis de l'information statistique locale consiste à annualiser les choses pour que les utilisateurs puissent compter chaque année sur un volume d'information important dans les différents domaines et CLAP fait partie de ce vaste projet.

En ce qui concerne la mise à disposition externe, puisque Madame Romera m'a prévenu qu'on était attendu sur ce sujet, il y a 2 aspects un peu durs qui sont les *aspects financiers* et les *aspects de secret statistique*.

Pour les aspects financiers je peux tout à fait vous rassurer : c'est inscrit dans un programme financé sur fonds d'Etat. Il n'y aura pas de recouvrement sur les partenaires des dépenses de production de cette base de données nouvelles ni des dépenses de mise en place des infrastructures de diffusion de ces données nouvelles puisque la politique de l'ensemble des

instituts de statistique et notamment de l'INSEE évolue en liaison avec l'apparition d'internet et des transmissions faciles de bases de données vers la gratuité. Je ne pense pas qu'il y ait d'enjeu financier pour le passage de l'ERE à CLAP concernant les acteurs d'Ile-de-France.

Il y a un enjeu de secret statistique : la mise à disposition d'une base de données détail ne pose aucun problème sur un tout petit nombre de variables : sur les variables d'identification, sur les variables d'activité et sur les variables de tranches de salariés elle est autorisée par les règles en vigueur du secret statistique. Sur l'effectif en clair c'est un point qui n'est pas pour le moment autorisé sans réserve. Il est autorisé mais sous réserve, l'une des réserves étant que les entreprises n'aient pas fait d'opposition elles-mêmes. Je ne peux donc pas vous garantir à ce jour à coup sûr une mise à disposition complète de l'outil allant jusqu'à l'effectif en clair pour toutes les unités dans les mêmes conditions que ce que vous aviez précédemment. Néanmoins il me semble que ce point peut être étudié avec les instances responsables et notamment avec le comité du secret statistique qui existe en la matière.

Au-delà il est clair mais cela vous vous y attendez que cela ne sera pas le cas. Il est clair que des variables comme la rémunération ou d'autres variables comptables liées aux entreprises ne peuvent évidemment pas faire l'objet de diffusion extérieure.

J'en viens maintenant pour finir aux 2 points sur lesquels je voudrais insister dans ce débat.

Le premier est d'insister sur l'écart qu'il y a entre une source administrative et une source statistique .

Une source administrative a l'avantage de se présenter comme une source peu chère, extrêmement proche de l'exhaustivité donc de donner l'illusion souvent de pouvoir être utilisée statistiquement sans beaucoup d'effort. Nous sommes sur un sujet avec l'ERE et avec CLAP où l'on voit bien à quel point ceci est loin de la réalité. L'idée que nous avons c'est que peut-être jusqu'à présent nous n'avons pas assez manifesté ce point, en diffusant des indicateurs de qualité des variables auxquelles nous sommes arrivés. Le projet que je voudrais vous soumettre, c'est bien que grâce à l'annualisation nous devrions pouvoir arriver progressivement à améliorer la qualité de ce que nous donnons. Ce n'est pas du raffinement de statisticiens, ce n'est pas du pinailage. L'exemple que j'ai donné tout à l'heure des banques le montre. Dans un certain nombre de cas nous avons très peur de faire des grosses bêtises, et de diffuser des localisations d'emploi qui ne correspondent pas à une réalité parce que nous aurions été abusés par tel ou tel aspect de la source administrative. Il faut que nous mettions en place avec les utilisateurs du produit un système d'échanges d'informations sur la qualité qui grâce à

l'annualisation aussi peut porter ses fruits dans *la durée*, c'est-à-dire que ce que nous aurons repéré une année, nous le mémoriserons et nous essaierons de ne plus le diffuser sous une forme erronée l'année suivante. Je trouve que c'est un point très important de cette affaire. Il est clair que, comme l'a souligné Isabelle ANXIONNAZ, il se pose de plus en plus au fur et à mesure que l'on va vers un niveau plus fin, et en particulier l'infra communal qui nous pose pas mal de problèmes comme l'affectation d'un code de localisation à un numéro SIRET réussi dans un bon nombre de cas. Nous avons encore plus de raison de douter que cette affectation corresponde à une bonne géolocalisation de l'emploi que dans les cas supra communaux. Le nombre d'entreprises qui sont autorisées à regrouper des déclarations au niveau infra communal est encore plus grand qu'au niveau supra communal. Dans un certain nombre de cas même l'Inspection du travail ne voit pas d'inconvénients à considérer que c'est le même contrat de travail sur un certain nombre d'établissements pourvu qu'ils se trouvent à des distances pas trop longues dans la même commune.

On a vraiment un problème de qualité, de mesure de la qualité de ce que l'on fait, il faut le prendre au sérieux et le traiter entre utilisateurs et producteurs de statistiques de manière à pouvoir progressivement l'améliorer.

Le deuxième point, c'est **l'intérêt d'ouvrir à des variables supplémentaires par rapport au simple emploi salarié**. Il est clair que vous n'avez pas besoin que de localiser un chiffre d'emploi. Je crois que nous sommes un peu responsables d'une insuffisante mobilisation de la richesse des sources que nous avons. Par exemple, dans les déclarations annuelles de données sociales, il y a le lieu de travail des salariés, il y a potentiellement une capacité à actualiser régulièrement les déplacements domicile travail des salariés sur un tissu urbain comme le nôtre. C'est essentiel pour savoir où chercher les employeurs, les salariés, presque aussi essentiel que d'avoir l'effectif total au lieu de travail. Bien entendu si le lieu de travail est faux, cette information n'a pas de valeur. La bonne localisation du lieu de travail est un préalable, c'est un point de passage obligé. Si nous arrivons à maîtriser ensemble ce point de passage, je crois que l'on pourra ouvrir pas mal de données statistiques supplémentaires qui seront très utiles pour les acteurs de la vie locale. C'est pour cela que l'on attache beaucoup d'importance à ce projet à l'INSEE. C'est aussi pour cela que le fait de traiter en entreprises doit nous permettre de bien faire le lien siège - établissement, et c'est aussi un peu dans la même perspective.

UTILISATEURS DES STATISTIQUES SUR L'EMPLOI LOCALISE

DEBAT

Anne-Marie Romera

Je crois que les questions vont fuser de la salle. Vous nous avez présenté ce projet qui est un peu ambivalent pour nous : c'est à la fois une promesse d'amélioration de la qualité mais après cela pose le problème des comparaisons rétrospectives. C'est vrai que déjà avec l'ERE on était assez prudent du fait de l'effet source décrit par Isabelle Anxionnaz mais on voit que là le passage de l'ERE à CLAP va être aussi un pas à franchir. Y-a-t-il des questions concernant cet aspect ? Je propose qu'on prenne plusieurs questions.

Anne-Marie POINSOT DRIRE Ile-de-France

Comment CLAP va s'articuler avec l'Enquête annuelle d'entreprise du Ministère de l'Industrie où il me semble qu'un certain nombre de variables existent déjà ?

Marie-Hélène DERVEAUX

Mairie de Paris

Je reviens sur la disponibilité de l'ERE et l'équivalent en terme de CLAP. Il est vrai qu'en tant que partenaire nous disposons actuellement d'un outil riche. Je voudrais savoir égoïstement ce qu'il en est de la future mise à disposition de CLAP pour les partenaires régionaux de l'ERE.

Christian ROSSIGNOL

On a beaucoup parlé de l'emploi salarié. Qu'en sera-t-il de l'emploi des indépendants ? J'ajoute, puisque de temps en temps on peut parler d'actualité, qu'en ce moment c'est un secteur dans lequel il y a des développements et même que certains prospectivistes envisagent que cela soit une forme d'avenir de l'emploi.

J'aurais beaucoup aimé, et cela aurait contribué à animer la journée que les responsables de l'ERE nous donnent quelques exemples «croustillants» des problèmes qu'ils ont rencontrés en essayant d'appareiller leurs sources. Il est bien évident que ce sont les meilleurs connaisseurs de ce genre de réalités et que cela aurait pu nous éclairer et nous apporter très naturellement ce surcroît de «méfiance» que Monsieur Royer, à juste titre, a développé dans la dernière partie de son exposé. Je prends un exemple : entre l'ERE de 1997 et l'ERE de 2000, nous avons pour l'Ile-de-France les chiffres suivants dans la répartition de l'emploi entre public et privé :

pour le secteur public en 1997 : 23,7 %
en 2000 : 22 %

Qu'on reparte de ces pourcentages avec les effectifs de 1997 ou les effectifs de 2000 il y a des impossibilités notoires. Or il n'y avait pas « de signe de méfiance » dans la présentation des chiffres. C'est au Conseil économique et social de la région d'Ile de France que nous sommes tombés sur cette difficulté en rapprochant les 2 enquêtes.

Un dernier point : il faut insister sur le fait que quand on parle de secteur créateur d'emplois ou de secteur destructeur, il s'agit en fait plus de métiers que de secteurs au sens des secteurs d'entreprises. Je ne connais pas de secteur qui crée des emplois. Il y a des entreprises qui créent des emplois. Il y a des secteurs dans lesquels il y a davantage d'entreprises qui créent des emplois. Il y a des secteurs dans lesquels les créations d'emploi sont un jeu à somme nulle entre des entreprises concurrentes, mais ce sont les entreprises qui créent des emplois et les salariés, ou les personnes disponibles qui ont des compétences, peuvent aller travailler dans une entreprise ou dans une autre. Je crois que la notion de secteur dans cette problématique est très secondaire par rapport à la notion de métier.

Eric JOIN LAMBERT **Région Ile-de-France**

Ma question est un peu la conclusion de l'intervention de Monsieur Rossignol. CLAP va prendre en compte les DADS. Dans quelle mesure les variables permettant de décrire plus ou moins précisément le métier seront-elles prises en compte ?

Anne-Marie ROMERA

La première question concernait l'articulation entre CLAP et l'Enquête annuelle entreprise du Ministère de l'Industrie. Je donne donc la parole à Jean-François ROYER.

Jean-François ROYER

L'Enquête annuelle d'entreprise du Ministère de l'Industrie est une enquête ancienne. Elle date de la fin des années 70. Elle est annuelle comme son nom l'indique. C'est une enquête qui dans l'industrie s'adresse à toutes les entreprises industrielles de plus de 20 salariés et qui dans l'industrie aussi contient un volet sur les établissements. Ce volet sur les établissements peut recouvrir en terme d'informations les informations qui sont demandées dans CLAP puisqu'il contient des informations sur l'emploi et sur la masse salariale.

La réponse est celle qui a été faite pour l'ERE par rapport à l'UNEDIC tout à l'heure. Elle est en terme de couverture. Par exemple dans les secteurs du tertiaire les enquêtes annuelles d'entreprises existent mais n'ont pas de volet établissement donc vous ne pouvez pas reconstituer à partir d'une enquête comme celle-là une donnée territoriale pertinente sur la description complète de l'appareil productif d'un territoire. L'EAE pourrait être une source supplémentaire de confrontation. Ce n'est pas impossible que nous l'utilisions dans ce sens là mais il faut savoir aussi que ses délais de disposition sont beaucoup plus longs que celles des sources sociales. Elle arrive au début de l'année n+2 donc ce ne sera pas le cas très très souvent.

Anne-Marie ROMERA

Quant à la mise à disposition de l'ERE, question de Marie-Hélène DERVEAUX de la Mairie de Paris, que pouvez-vous dire de plus ?

Jean-François ROYER

Je ne peux guère faire mieux. C'est clair que notre difficulté est le respect strict des règles du secret statistique à l'égard des entreprises. Un projet national de l'INSEE s'astreindra à ce respect strict donc il faudra que nous ayons un accord tout à fait clair et formel des autorités qui veillent à ce secret sur ce qu'on pourra transmettre aux différentes parties prenantes d'où ma prudence de tout à l'heure. J'ai la certitude que cela sera possible pour les éléments que j'ai dits tout à l'heure c'est à dire pour l'identification, la localisation géographique, l'activité détaillée et la tranche de salariés. Je n'ai pas la certitude absolue que cela sera possible pour l'effectif salarié en clair. Il me semble - je suis optimiste de tempérament - que des solutions pourront être trouvées pour des organismes comme les vôtres, en liaison avec le comité du secret mais je ne peux pas vous dire « à 100 % c'est sûr vous aurez la même prestation qu'avec l'ERE ». Ce serait un mensonge de ma part.

Anne-Marie ROMERA

En tant qu'utilisateur j'avais insisté sur cet aspect d'un outil partagé qui me paraît être un des petits maillons d'une bonne gouvernance dont on parle tant à l'échelle de la région.

Jean-François ROYER

Vous avez parfaitement raison. Sur ce point j'ai dit également que cela ne pourra s'améliorer qu'en liaison avec les utilisateurs et donc je suis tout à fait d'accord sur le caractère de principe de dire : « il faut que nous entretenions avec des utilisateurs comme les agences d'urbanisme, comme l'IAURIF bien entendu et comme les gros utilisateurs des relations qui ne soient pas seulement des relations de clients à fournisseurs mais des relations de co-producteurs de l'information ». C'est sur la manière pratique de faire cela aisément par transmission d'un fichier détail qu'on ne sera peut-être pas dans une situation aussi souple que maintenant.

Anne-Marie ROMERA

En tout cas nous demandons bien-sûr à être associés à toutes les réflexions. Cela, vous l'aurez compris.

Madame Anxionnaz, peut-être pouvez-vous nous répondre sur la prise en compte des emplois non salariés ?

Isabelle Anxionnaz

Sur les emplois non salariés nous ne sommes pas très riches ni au niveau régional ni au niveau national. On y réfléchit au niveau national et on s'inscrit dans cette réflexion. Pour le moment on n'a pas grand chose à se mettre sous la dent.

Jean-François ROYER

La piste est la récupération auprès de l'URSSAF d'un fichier de déclarations qui s'appelle ETI (employeurs et travailleurs indépendants). Elle est explorée dans notre direction régionale d'Auvergne depuis plusieurs années et je ne vois pas déboucher un accord national. Je ne connais pas assez bien le sujet. Il faudrait demander à Olivier Marchand qui pilote ce projet. Il y a aussi une possibilité du côté administratif mais je n'en vois pas l'échéance pour le moment.

Anne-Marie ROMERA

Sur les exemples croustillants de l'ERE avez-vous quelque chose à rajouter ?

Isabelle ANXIONNAZ

Ce n'est pas du tout l'angle d'attaque que j'avais choisi comme vous l'avez remarqué. Je n'ai donc pas d'anecdote particulière à vous raconter sur ce sujet. Cela aurait été une autre présentation.

Anne-Marie ROMERA

Mais Monsieur Rossignol en avait...
Sur la remarque à propos de l'appréhension fine des métiers peut-être que Nathalie SIPRES de l'ANPE peut apporter une réponse ?

Nathalie SIPRES

Je vais répondre en me posant plus une question qu'en apportant une réponse. Secteur en déclin, secteur pas en déclin ? Je souhaitais dire qu'il faut aussi savoir éclairer son action sur des dimensions qui vont au-delà des mouvements, donc qui vont aussi sur du structurel. Quand on commence à rentrer dans la dimension métier qui est notre souci à nous aussi au quotidien, la majorité des informations sur l'emploi sont construites sur la base de la nomenclature NAF, NES ... Ce sont les secteurs d'activité liés au code APE de l'entreprise ce qui ne nous dit strictement rien sur les activités annexes ni sur les métiers qu'elle occupe. C'est un bout de la réalité qui ne se suffit pas à lui-même mais qui permet de donner les grandes tendances. J'irai même plus loin dans votre raisonnement : tout ce qu'on voit comme opérations de transfert de décalage dans les secteurs d'activité, « l'industrie baissant, les services augmentant », tout le monde sait de longue date qu'il y a une partie du phénomène qui n'est simplement que l'externalisation de certaines activités vers le domaine des services. Il faut manier tout cela avec précaution. Il faut avoir en tête tous les phénomènes qualitatifs qui tournent autour de cette dimension-là, avant de tirer des conclusions définitives et parfois à côté de l'objet que l'on est censé mesurer. Je partage votre sentiment sur ce sujet là. On en est tous à peu près au même stade. C'est pour cela qu'il faut savoir donner du sens aux données.

Jean-François ROYER

Sur ce point je fais une réponse un peu analogue à celle sur les déplacements domicile-travail. D'abord assurer le socle : si l'emploi total n'est pas assuré de façon bien localisée on ne peut pas bien localiser les métiers. Les déclarations annuelles de données sociales sont en effet une perspective

utile à deux niveaux : il y a un premier niveau qui n'est pas très lointain, j'espère, qui est une description des grandes catégories professionnelles en une quinzaine de postes. C'est déjà pas mal mais ce n'est pas extrêmement précis. Il y a une deuxième perspective qui est plus lointaine. Les déclarations annuelles de données sociales ont remplacé une ancienne source qui s'appelait l'enquête structure des emplois qui pour les établissements de plus de 20 salariés à l'occasion d'une déclaration sur l'emploi des travailleurs handicapés collectait dans les établissements une information précise sur les métiers dans une codification beaucoup plus détaillée de plusieurs centaines de postes dans les établissements. Cette source a disparu au profit des DADS. On demande aux entreprises de déclarer maintenant dans la DADS pour leurs établissements de plus de 20 salariés la catégorie que nous appelons dans notre jargon PCS-ESE c'est à dire profession et catégorie socio-professionnelle au sens de l'ancienne structure des emplois. Le taux de remplissage n'est pas excellent pour le moment et ce n'est pas encore diffusable. Mais là aussi on peut à terme espérer que la déclaration annuelle de données sociales est la bonne source. C'est vraiment une source très riche. Les seuls éléments qui y manquent sont la nature du contrat (CDD, CDI etc) et le niveau de formation du salarié.

Michèle-Angélique NICOL APUR

Je voudrais intervenir sur l'ERE en tant que partenaire. Les partenaires de l'ERE disposent depuis 25 ans maintenant d'une source qui repose sur la connaissance du nombre de salariés à l'établissement sur l'ensemble de la région et ce serait dommage que le progrès statistique nous fasse perdre cette information.

Jean-François ROYER

J' ai bien entendu.

Anne-Marie ROMERA

Je crois que nous avons bien exprimé nos soucis mais aussi notre intérêt pour l'amélioration de la qualité. Je vous remercie et je cède la place à Alain CHARRAUD et Marc BIEHLER qui vont conclure.

**L'OBSERVATION DE L'EMPLOI EN
ILE-DE-FRANCE
DU REGIONAL AU LOCAL**

CONCLUSION DE LA RENCONTRE

CONCLUSION DE LA RENCONTRE

MARC BIEHLER

DIRECTEUR REGIONAL DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Alain CHARRAUD

Pour conclure cette journée qui est déjà riche à mon sens d'enseignements et de pistes j'ai demandé à Monsieur BIEHLER, directeur régional du travail de l'emploi et de la formation professionnelle de venir nous donner son point de vue à la fois d'acteur de la région en matière d'emploi et aussi d'une certaine façon de producteur. Il tient en quelque sorte les 2 bouts de la chaîne et je lui laisse la parole pour avoir les impressions que ce débat lui inspire.

Marc BIEHLER

Merci. J'observe tout d'abord qu'une forme beaucoup plus classique de parité est rétablie derrière la table.

Je dois vous dire qu'étant présent en Ile-de-France depuis seulement 10 mois, je suis vraiment très impressionné par la qualité des travaux présentés ici et par la maturité des échanges. Je dois reconnaître qu'ailleurs je n'avais pas eu le plaisir de faire un tel constat. Ce constat que je fais ici, cet après-midi, je le fais dans bien d'autres domaines. Décidément, il est difficile de comparer l'Ile-de-France à d'autres régions de France métropolitaine. Comme le dit souvent Alain Charraud, il serait intéressant de la comparer à d'autres métropoles européennes ou mondiales, ce que nos systèmes statistiques ne nous permettent pas souvent de faire. Or, en matière d'emploi, ce serait certainement très intéressant car, comme ceci est apparu à l'occasion de plusieurs échanges depuis ce matin, l'Ile-de-France est un bassin d'emploi et de vie d'un type unique en France. On a vu à quel point la question des zonages était ici plus difficile qu'ailleurs.

Je vais m'exprimer au nom des équipes territoriales du service public de l'emploi, dont l'ANPE fait partie, pour caractériser ce que sont leurs besoins au regard des bases de données statistiques.

On distingue trois types de besoins.

1) Première catégorie de besoins : orienter et piloter l'action.

Il en a été souvent question au cours de cette journée, et ceci pas toujours très directement et pas toujours au nom du service public de l'emploi, mais au nom de telle ou telle de ses composantes : intervention d'un coordonnateur emploi formation; intervention au nom de l'ANPE.

Je souhaite maintenant situer ce besoin dans le cadre global de l'action des équipes territoriales du service public de l'emploi, aux 3 niveaux territoriaux : régional, départemental et local.

Nathalie SIPRES l'a très bien dit : ce n'est pas tellement de systèmes statistiques trop complets dont nous avons besoin, pour produire des diagnostics, références obligées pour un plan d'action dans un territoire donné. Surtout en Ile-de-France, l'utilisation des données statistiques n'est véritablement pertinente pour l'action que si l'on s'appuie, au moins autant, sur la connaissance empirique qu'ont les acteurs de terrain des réalités sur lesquelles ils travaillent. Les éléments de diagnostic servent, avant tout, de vecteurs à un dialogue au sein du territoire, entre acteurs locaux, et de dialogue entre les territoires. Nathalie SIPRES a cité le cas des zones ad hoc, du type service public de l'emploi inter départemental de Roissy ou d'Orly. On voit bien que les éléments de diagnostic doivent être des vecteurs de dialogue entre les acteurs locaux, mais aussi entre les institutions qu'ils représentent et entre territoires. C'est spécialement important en Ile-de-France. Je crois que tout le monde en a conscience.

C'est dans cet esprit que le service public de l'emploi - l'ANPE, l'AFPA, la direction du travail - souhaite développer, en Ile-de-France, l'usage d'une base de données qui s'est implantée ailleurs en France, CORINTHE (Consultation régionalisée d'informations thématiques sur l'emploi). Elle a été mise au point par le Ministère du travail et par l'INSEE et est restée sans emploi en Ile-de-France, pour des raisons que nous avons enfin élucidées récemment, avec Frédéric PELLET, l'attaché INSEE affecté à la direction régionale du travail. Il s'agit d'un problème de codification. Si j'en parle ici, c'est parce que cette base de données, exploitée sur le support d'un CDROM, est à géométrie très variable, et doit être mise à la disposition de tous les acteurs locaux, départementaux et régionaux qui en auront besoin. Il est possible que ces acteurs l'enrichissent et j'imagine déjà que cette base de données et son utilisation bénéficieront de CLAP, sans attendre forcément 2005. Notre but est d'utiliser CORINTHE dès 2004, si possible, en Ile-de-France. Je le dis au passage : quand je parle du service public de l'emploi, cela implique que nous ayons des données communes avec la Région ainsi qu'avec le régime d'assurance chômage, c'est à dire les quatre ASSEDIC d'Ile-de-France. Je n'hésiterai pas, pour ma part, à user au maximum des droits qui me sont accordés par la direction de l'INSEE, je le dis en prenant quelques risques, pour donner accès à la base de données CORINTHE à des acteurs autres que les seuls services territoriaux du Ministère et du service public de l'emploi. Il s'agit de donner accès pour des utilisations ciblées, sur la base d'un programme de travail, à

nos collègues et amis du Conseil régional et du régime d'assurance chômage ASSEDIC.

Je devais évoquer cette perspective, parce que si nous avions été, en Ile-de-France, dans une situation analogue à celle qu'on connaît dans d'autres régions, comme la région Centre d'où je viens, j'aurais pu vous montrer de belles cartes issues de l'exploitation de CORINTHE et vous auriez vu qu'elles étaient toutes susceptibles de vous intéresser pour l'action. Je sais qu'en région Centre cela nous a été utile pour développer notre dialogue opérationnel avec le régime d'assurance chômage, avec l'ASSEDIC. Nous avons obtenu une dérogation pour utiliser CORINTHE à cette fin. Je compte bien obtenir une telle dérogation en Ile-de-France. Aussi je prends les devants, sans vouloir mettre personne devant le fait accompli.

2) Le deuxième point de vue pour lequel la gestion des données statistiques est importante, qui est très imparfaitement développé, est l'interface entre la prospective et l'action en matière de ressources humaines. Or, pour agir dans une métropole de la taille de l'Ile-de-France, qui est le plus important bassin d'emploi d'Europe, spécialement exposé aux mutations du travail et de l'emploi, l'interface entre prospective et action revêt une acuité particulière. C'est une autre approche, qui est complémentaire de l'approche précédente «orienter et piloter l'action». L'interface entre prospective et action devrait se traduire, je l'espère assez prochainement, par la «création» enfin - mais il paraît qu'il a déjà existé dans un passé que j'ignore - d'un Observatoire régional de l'emploi et la formation en Ile-de-France, tel qu'il est prévu par le contrat de plan Etat Région. L'Observatoire régional de l'emploi et de la formation professionnelle devrait réunir l'Etat, c'est à dire les différents ministères concernés, notamment le travail et l'Education nationale, la Région et - c'est essentiel et nouveau, en Ile-de-France et un peu ailleurs aussi - les partenaires sociaux. Je souligne à quel point ceux-ci sont tout à fait décidés, au travers de la commission paritaire inter professionnelle régionale de l'emploi (COPIRE) à s'impliquer dans la définition et la mise en œuvre des programmes de travail de l'OREF. L'OREF sera normalement un département du groupement d'intérêt public à développer à partir de l'actuel groupement d'intérêt public «CARIF». Ce GIP est un cadre de coopération pour la réalisation de projets qui ne pourraient pas être mis en œuvre sans cette mise en commun de moyens, au service de l'action de terrain.

3) Il y a un troisième point de vue, pour lequel les données statistiques nous intéressent. Il est encore moins exploré et, pourtant, il nous faut l'explorer davantage et de manière accélérée, c'est l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques.

En effet, je ne crois pas que l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques ne puisse être assurée qu'au seul niveau central. Je reviens sur l'Ile-de-France : une métropole de cette importance implique assurément que les acteurs des politiques publiques soient à même d'assurer l'évaluation de la mise en œuvre des politiques auxquelles ils concourent.

Je reviens, en conclusion, sur CORINTHE, car je souhaite citer l'un de ses concepteurs. C'est Michel CASTELLAN, ici présent, qui est maintenant affecté à d'autres tâches, à la MIPES (Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale), mais qui est l'un des concepteurs essentiels de CORINTHE. Donc, nous saurons nous tourner vers lui en cas de difficulté et pour valoriser, évidemment, l'usage de CORINTHE.

Voilà les quelques mots que je devais dire en espérant que la direction régionale du travail va enfin se doter d'un véritable service d'étude, prospective et évaluation statistique, ce qui n'est pas le cas actuellement. Nous avons la chance d'avoir un attaché INSEE mis à disposition, mais un attaché INSEE pour une région de l'importance de l'Ile-de-France ce n'est pas beaucoup. Certes, heureusement nous bénéficions des travaux de l'IAURIF, mais nous pourrions, si nous étions mieux équipés, apporter une contribution plus efficace que celle que nous apportons jusqu'à présent. J'ai ainsi l'espoir que, d'ici la fin de l'année, se structure un service d'étude, prospective, évaluation statistique au sein de la direction régionale, et que nous puissions ainsi mieux contribuer aux travaux qui sont les vôtres et au Comité régional pour l'information économique et sociale.

CONCLUSION DE LA RENCONTRE

ALAIN CHARRAUD

DIRECTEUR REGIONAL DE L'INSEE ILE-DE-FRANCE

Il me semble que ce que Marc BIEHLER vient de dire est tout à fait porteur de projets pour l'avenir, et je m'associe d'une certaine façon à la nécessité qu'un organisme comme la DRTEFP prenne sa place à côté de l'INSEE mais aussi à côté de l'APUR ou de l'IAURIF et de toute une série d'organismes, car en Ile-de-France plus qu'ailleurs il y a beaucoup de données et il y a beaucoup d'organismes pour les exploiter. Nous avons intérêt à travailler ensemble car chaque organisme en lui-même ne représente pas une force suffisante, notamment en matière de connaissance de l'emploi local.

Je ne conclurai pas : c'est impossible et ce serait tout à fait artificiel. Toutefois, à chaud, il y a deux ou trois points qui me viennent à l'esprit à la fois à la suite du débat très riche de cet après-midi, à la suite aussi du débat plus difficile à enclencher de ce matin. Débat plus difficile, je n'en suis pas surpris non plus car ce matin on avait volontairement - et je maintiens qu'on avait raison de le faire - donné la parole aux utilisateurs. Les utilisateurs n'utilisent pas le langage dans lequel on veut les mettre de force - c'est un phénomène assez classique - et ils ont bien raison d'une certaine façon. Ils utilisent leur langage à eux et il n'est pas familier pour eux de rentrer dans les sources statistiques et les problèmes de mesure. Malgré tout, ils nous ont suffisamment posé de questions qui donnent envie de continuer de travailler avec eux. C'est un objectif que l'on se fixe à la direction régionale de l'INSEE, et au CRIES encore plus, car le CRIES c'est vraiment le lieu où l'on vient pour s'écouter mutuellement.

Voici donc quatre points que je tiens à signaler :

- **Le premier porte sur les territoires.**

A la fin de cette journée je me dis que l'étude sur les territoires est la « fausse bonne » problématique.

Au départ on se dit que c'est cela la clé du problème : on va étudier l'emploi, le logement, telle politique etc...*au niveau du territoire*. Et, en fait, à vouloir avoir tout sur son territoire on ne fait que commencer à repousser les problèmes ou quelquefois à les déplacer de manière erronée.

Les acteurs de terrain pensent qu'on va leur donner tous les instruments qu'ils veulent au niveau de leur territoire. Et s'il y a un progrès qu'on peut faire ce n'est pas celui-là. Nathalie SIPRES l'a très bien dit : répondre avec la statistique à tous les niveaux ce n'est pas possible, ce n'est même pas souhaitable.

Nos instruments ne répondent pas à tout, ni à tous les niveaux de finesse du territoire. Je dirais que quand un acteur de terrain veut qu'on lui réponde à quelque chose à un niveau très fin, en général on répond autre chose à un autre niveau. C'est comme cela que le débat s'enclenche. Cela n'empêche qu'il faut tenir compte des territoires vécus. Cela n'empêche qu'il faut tenir compte des territoires opérationnels de la politique de l'emploi mais ce n'est pas pour autant qu'il faut que l'on construise des systèmes d'information au niveau du territoire vécu de telle ou telle mini zone qui comme on l'a très bien dit n'est pas une zone d'emploi. A ce propos, je reprendrai l'expression de Nathalie SIPRES qui dit « il n'y a pas beaucoup de marché local de l'emploi en Ile-de-France » et notamment cet exemple très parlant de la ligne du RER B. Il me tient personnellement à cœur parce que je l'ai vu apparaître notamment dans un domaine que j'ai étudié, celui des secteurs sanitaires : si vous cherchez à étudier les zones de chalandise - excusez l'expression - des hôpitaux, vous verrez apparaître aussi des lignes de métro et des lignes de RER. Cela veut dire que l'on préfère aller beaucoup plus loin pour se faire hospitaliser dans la bonne direction plutôt que de trouver autour de soi un moins bon hôpital.

Il y a ainsi des *territoires visibles, mais qui sont non pertinents*, par exemple le canton en Ile-de-France et il y a des *territoires pertinents, mais qui sont invisibles, comme la ligne de métro*. Le dialogue peut alors s'engager entre statisticiens et non statisticiens, les uns disant « voilà ma zone de travail, ma zone d'action, mon territoire vécu » et les autres disant « voyons à quel niveau on peut répondre à votre problème de manière relativement satisfaisante ». Cela peut être au niveau du département ou même de la région, si l'on peut démontrer à l'acteur en question que les données régionales vont suffire pour répondre avec une bonne approximation.

- le deuxième message s'adresse aux utilisateurs

J'ai bien retenu ce qu'a dit Jean-François ROYER : « **attention aux sources administratives** ». Je n'ai pas d'anecdote sur l'ERE mais je me souviens des difficultés pour finir par accoucher de cette source ERE, à chaque fois débusquant de nouveaux pièges ou des résultats pas complètement propres. Monsieur ROSSIGNOL pense qu'on n'est pas complètement arrivé sur l'emploi public mais qu'est-ce que l'emploi public dans l'ERE ? Il faudrait y regarder de près. Cela prouve que tout cela est bien délicat. Soyons vigilants sur ces questions de qualité.

L'autre exemple qui ne se rapporte pas tout à fait à la qualité c'est le problème de l'interprétation. Claude ARQUEMBOURG l'a bien montré ce matin : depuis pratiquement un an, j'ai entendu des questions sur les taux de

chômage par arrondissement à Paris. Je pense qu'à partir d'aujourd'hui plus personne, au moins dans cette salle, ne parlera de taux de chômage par arrondissement à Paris.

- Mon troisième message s'adresse aux producteurs de données

Il faut qu'ils sachent que les utilisateurs réclament de l'aide à l'expertise. Ce qu'on entend sur la façon dont on a utilisé vaille que vaille une source pour faire quelque chose pour laquelle elle n'était pas destinée montre que l'on a insuffisamment communiqué. Les utilisateurs réclament de nous, producteurs, **de l'expertise et de l'information sur l'information ...** A l'INSEE on a commencé largement à le faire. Je parlais d'internet ce matin. Il est clair qu'une source comme CLAP - Jean-François ROYER partira persuadé de cela - doit être expliquée je dirais presque avant d'exister, pour ne pas faire naître de faux espoirs et surtout pour ne pas faire naître de faux désespoirs parce que je pense qu'on peut faire beaucoup de choses avec CLAP que l'on ne soupçonne pas. Il va falloir sans doute faire un peu plus d'investissement statistique, mais je pense aussi, qu'on peut arriver à répondre à beaucoup de questions autrement, et qu'il faudra l'expliquer.

- Mon dernier message s'adresse aux producteurs et aux utilisateurs .

Tout ceci n'interdit pas de continuer à parler ensemble et même à **contractualiser ensemble**. On peut par exemple contractualiser pour **aller plus loin sur un source donnée ou sur un territoire donné**. Quand vraiment on a épuisé toutes les sources administratives, toutes les possibilités d'enquêtes existantes, on peut aussi faire une enquête ad hoc sur l'emploi particulier d'une zone particulière ou sur un secteur particulier. Ceci en dernier recours, d'abord parce que cela coûte cher, ensuite parce que quelquefois c'est aussi un peu décevant.

Je vous remercie d'avoir assisté jusqu'au bout à cette session qui a été parfois aride. Mais il me semble que nous avons progressé. Je tiens à remercier en votre nom à tous le Conseil économique et social régional grâce à qui nous avons pu bénéficier de ces locaux exceptionnels.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

RENCONTRE CRIES ILE-DE-France

Mesurer pour agir

L'OBSERVATION DE L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE :
DU REGIONAL AU LOCAL

20 octobre 2003

PRENOM	NOM	ORGANISME	E-MAIL
Patrice	ALAUX	Mairie de Gennevilliers	plie@ville-gennevilliers.fr
Isabelle	ANXIONNAZ	INSEE Ile-de-France	isabelle.anxionnaz@insee.fr
Nicolas	ARCHAMBAULT	CCI Val de Marne	narchambault@ccip.fr
Claude	ARQUEMBOURG	INSEE Ile-de-France	claud.arquembourg@insee.fr
Jean-Paul	ARRIAL		jean-paul.ARRIAL@agriculture.gouv.fr
Sylvie	ASTRUC	CESR Ile-de-France	sylvie.astruc@iledefrance.fr
Stéphane	AUBERT	CCI Paris Seine-Saint-Denis	saubert@ccip.fr
Mivir	AYNAUD	Office régional de formation - information des professions libérales	aynaud@aol.com
Brigitte	BELLOC	INSEE Ile-de-France	brigitte.belloc@insee.fr
Marc	BIEHLER	Direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle	marc.biehler@dr-idf.travail.gouv.fr
Marinella	BILARDELLO	Mairie de Boulogne-Billancourt	marinella.bilardello@mairie-boulogne-billancourt.fr
Elisabeth	BONNEAU	Académie de Paris	elisabeth.bonneau@ac-paris.fr
Jean-Claude	BOUCHERAT	CESR Ile-de-France	
Elodie	BOUDOUIN	Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement	elodie.boudouin@industrie.gouv.fr
Viviane	BOUFFARTIGUES	URSSAF Val de Marne	viviane.bouffartigues@ur75.fr

Jérôme	BOUE	CCI Versailles Val d'Oise Yvelines	jboue@versailles.cci.fr
Anne	BRENOT	Direction générale de l'administration et de la fonction publique	annie.brenot@dgafp.fpred.gouv.fr
Thérèse	BRODU	Rectorat de l'Académie de Versailles	therese.brodu@ac-versailles.fr ou ce.emploi@ac-versailles.fr
Carine	CAMORS	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France	Carine.camors@iaurif.org
Nicole	CANTAGREL	DRAC Ile-de-France	nicole.cantagrel@culture.fr
Michel	CASTELLAN	Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France	michel.castellan@iledefrance.fr
Alain	CHARRAUD	INSEE Ile-de-France	alain.charraud@insee.fr
Pascale	CORRE		pascale.corre@culture.gouv.fr
Françoise	CREACH	Mairie de Boulogne Billancourt	francoise.creach@mairie-boulogne-billancourt.fr
Arnaud	CUZIN	CCIP	acuzin@ccip.fr
Martine	DELIASSUS	CRCI Paris Ile-de-France	delassus@pars-iledefrance.cci.fr
Marie-Hélène	DERVEAUX	Mairie de Paris	marie-helene.derveaux@mairie-paris.fr
Denis	DESCHAMPS	CROCIS	ddeschamps@ccip.fr
Pierre-Louis	DESCOLONGES	CESR Ile-de-France	pierre-marie.descolonges@iledefrance.fr
Pierre	DOP	Rectorat de Créteil	pierre_dop@mail.schneider.fr
Barbara	DUBOIS	Mairie de Nanterre	barbara.dubois@mairie-nanterre.fr
Yves	DUMONT	INSEE	yves.dumont@insee.fr
Jean-François	DUPONT	CESR Ile-de-France	jfdupont@cfdt-iledefrance.fr
Monique	ESTERBET		sig.naisagri77@wanadoo.fr
Edmond	FAURE	ANPE	edmond.faure@ANPE.fr
Rafaëlla	FOURNIER	Ville de la Courneuve	rafaella.fournier@ville-la-courneuve.fr
Séverine	FRANCASTEL	Direction régionale de l'équipement	severine.francastel@equipement.gouv.fr
Marie-Anne	GALAZKA	Communauté d'Agglomération Clichy sous bois	marie-anne.galazka@cacm93.com

Michel	GAUDEY	INSEE Champagne Ardennes	michel.gaudehy@insee.fr
Jean-Louis	GIRODOT		economiesociale@free.fr
Marlène	GOZZI	Mairie de Noisy le Grand	service.economique@ville-noisylegrand.fr
Christine	HALOIN	Mairie d'Elancourt	christine.haloin@ville-elancourt.fr
Claudie	HIPPON	Mairie de Bagneux	claudiehippon@mairie-bagneux.fr
Valérie	JEANNES LECLAIRE	PLIE de Bagneux	valerie.jeannes@mairie-bagneux.fr
Vanessa	JEROME	Conseil Régional Ile-de-France	vanessa.jerome@iledefrance.fr
Eric	JOIN-LAMBERT	Région Ile-de-France	eric.join-lambert@iledefrance.fr
Eric	JOURNAUD	Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle	eric.journaud@dd-95.travail.gouv.fr
Marie Madeleine	LAUZANNE	INSEE Ile-de-France	marie-madeleine.lauzanne@insee.fr
Alain	LECLERC	CESR Ile-de-France	alain.leclerc@iledefrance.fr
Yolande	LE GUYADER	Mairie de Cergy	yolande.leguyader@ville-cergy.fr
Elodie	LEJEUNE	Chambre de métiers de l'Essonne	cm91.lejeune@fr.oleane.com
Jacqueline	LERAY	CESR Ile-de-France	
Michaël	LICAN	Mairie de Blanc-Mesnil	service.eco@ville-blanc-mesnil.fr
Clotilde	LIXI	INSEE Ile-de-France	clotilde.lixi@insee.fr
Mano	MADI	CCI Paris Seine-Saint-Denis	mmadi@ccip.fr
Olivier	MARCHAND	INSEE direction générale	olivier.marchand@insee.fr
Pierre	MARCHAND	PTT	p.marchand@laposte.net
Odile	MESNARD	INSEE Ile-de-France	odile.mesnard@insee.fr
Jean-Marie	MIGNON	Direction régionale de la jeunesse et des sports	jean-marie.mignon@jeunesse-sports.gouv.fr
Nathalie	MORER	INSEE	nathalie.morer@insee.fr
Philippe	MOUCHEL	Communauté d'Agglomération Plaine Commune	philippe.mouchel@plainecommune.com.fr
Marie-Angélique	NICOL	APUR	nathalie.sipres@anpe.fr

Joseph	OLIVEREAU	CESR Ile-de-France	jo@olivereau.com
Anne	ORMENEANU	Conseil général des Yvelines	aormeneanu@cg78.fr
Frédéric	PELLET	Direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle	frederic.pellet@dr-idf.travail.gouv.fr
Thierry	PETIT	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France	thierry.petit@iaurif.org
Anne-Marie	POINSOT	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	anne-marie.poinsot@industrie.gouv.fr
Vincent	PRADEAU		vincent.pradeau@equipement.gouv.fr
Jocelyne	PRETET	Mairie d'Argenteuil	dev.economique@ville-argenteuil.fr
Egdeberg	PRISO	Mairie d'Igny	priso@fren.fr
François	RAGOUA	Mairie de Sainte Geneviève des Bois	developpement-economique@sgdb91.com
Alain	REUGE	Association régionale pour l'emploi et la formation en agriculture d' Ile de France	arefa-ile-de-France@arefa.org
Yves	RICHARD	UNEDIC	yrichard@garp.unedic.fr
Valérie	RIPOLL	Mairie de Chilly Mazarin	mairie-de-chilly-mazarin.emploi@wanadoo.fr
Anne-Marie	ROMERA	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France	anne-marie.romera@iaurif.org
Christian	ROSSIGNOL	Groupe des industries métallurgiques	gim-crossignol@GIMRP.ORG
Jean-François	ROYER	INSEE, direction générale	jean-francois.royer@insee.fr
Michel	RUFFIN	Conseil régional Ile-de-France	michel.ruffin@iledefrance.fr
Anne Marie	SARDON	Direction régionale de l'environnement	anne-marie.sardon@ile-de-france.environnement.gouv.fr
Faëza	SHEIKH		faifa@wanadoo.fr
Nathalie	SIPRES	ANPE	nathalie.sipres@anpe.fr
Jean-Marie	STEPHAN	DRIAF Ile-de-France	jean-marie.stephan@agriculture.gouv.fr
Hervé	TANGUY	Mairie de Paris	herve.tanguy@mairie-paris.fr

Enricio	TEMPIA	Direction régionale de l'équipement	enricio.tempia@equipement.gouv.fr
Joaquim	TIMOTEO	Centre d'études et de recherche sur les qualifications	timoteo@univ-paris1.fr
Cécile	TOUSSAINT	Mairie de Meudon	maisonemploi@chells.fr
Christophe	ULRICH	Mairie de Sèvres	christophe.ulrich@ville-sevres.fr
Pascal	VIALETTE	INSEE Rhône-Alpes	pascal.vialette@insee.fr
Isabelle	VILLEMOT-BLUM	Direction régionale de l'ANPE	idf.stats@anpe.fr
Fériel	VOLODIMER		yesnogen@club-internet.fr

